

6

L'industrie et les services





6.1 LES DIFFÉRENTES STRUCTURES DES ENTREPRISES	276
6.2 L'INDUSTRIE ET LA CONSTRUCTION	290
6.3 LES SERVICES	299
6.4 LE TOURISME	307

La politique de la Commission européenne en faveur des entreprises vise à la création d'un environnement favorable, leur permettant de prospérer en Europe, et ainsi de créer la hausse de productivité, les emplois et la richesse nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie révisée pour la croissance et l'emploi, qui a supplanté les objectifs de Lisbonne.

Si la compétitivité, en tant que concept macro-économique, signifie implicitement l'amélioration des conditions de vie et des perspectives d'emploi pour tous ceux qui souhaitent travailler, au niveau des entreprises ou des secteurs industriels, elle met davantage l'accent sur la croissance de la productivité. Les entreprises disposent d'un large éventail de possibilités pour améliorer leurs performances, par exemple, en accroissant l'investissement dans le capital humain, la recherche et développement ou les actifs incorporels. Cette dernière catégorie couvre les actifs non monétaires créés dans le temps sous la forme d'actifs juridiques (tels que les brevets ou les droits d'auteur, qui protègent la propriété intellectuelle) et d'actifs compétitifs (tels que le savoir-faire et la collaboration), qui peuvent jouer un rôle

important pour déterminer l'efficacité et la productivité d'une entreprise. Le capital humain est généralement considéré comme la source principale de compétitivité en ce qui concerne les actifs incorporels, ce qui appuie l'idée que les entreprises ont un besoin constant d'investir dans leurs ressources humaines en attirant du personnel qualifié, en améliorant leurs compétences et en entretenant leur motivation.

Les activités de la Commission européenne en matière de politique d'entreprise tirent leur fondement juridique de l'article 157 du traité instituant la Communauté européenne, qui veille à ce que les conditions nécessaires à la compétitivité industrielle soient réunies. Il prévoit également un cadre pour encourager les initiatives d'entreprise, en particulier dans les petites et moyennes entreprises (PME). L'UE cherche à:

- alléger les charges administratives;
- faciliter la création rapide de nouvelles entreprises;
- créer un environnement plus favorable aux entreprises.

LES DONNÉES EUROSTAT DANS CE DOMAINE: Industrie, commerce et services

Industrie, commerce et services – vue horizontale
Industrie et construction
Commerce
Services
Tourisme
Statistiques sur la production des produits manufacturés

L'environnement commercial, dans lequel les entreprises européennes évoluent, influence considérablement leur réussite potentielle au travers de facteurs tels que l'accès aux marchés des capitaux (en particulier le capital-risque) ou l'ouverture des marchés. Garantir aux entreprises de pouvoir évoluer dans un environnement concurrentiel à la fois ouvert et loyal est également essentiel pour faire de l'Europe un espace attractif

pour l'investissement et le travail. Établir un climat propice à la réussite des entrepreneurs et au développement des entreprises est considéré par bon nombre d'observateurs comme indispensable si l'on veut créer la croissance et les emplois dont l'Europe a besoin. Ce constat est d'autant plus important dans une économie mondialisée, où de nombreuses entreprises ont toute liberté pour s'implanter là où elles le souhaitent.

6.1 LES DIFFÉRENTES STRUCTURES DES ENTREPRISES

INTRODUCTION

Malgré la mutation actuelle de l'économie des entreprises, la production manufacturière continue à jouer un rôle essentiel dans la prospérité de l'Europe. La Commission européenne a adopté la communication «Accompagner les mutations structurelles: une politique industrielle pour l'Europe élargie»⁽⁵⁵⁾ qui réfute la thèse selon laquelle l'Europe connaît une phase de désindustrialisation généralisée. Cependant, le déclin de la compétitivité de l'industrie européenne allié à la concurrence internationale accrue est considéré comme une menace susceptible d'entraver le processus de mutation structurelle en Europe. La communication examine également la manière dont les mutations structurelles peuvent être réalisées et favorisées par l'amélioration de la réglementation, l'exploitation des synergies entre les différentes politiques communautaires et le renforcement de la dimension sectorielle de la politique industrielle.

Les petites et moyennes entreprises sont fréquemment désignées comme l'épine dorsale de l'économie européenne et représentent une source potentielle d'emplois et de croissance économique. La nouvelle stratégie de la Commission européenne en faveur des PME vise à appliquer le principe «Penser aux PME d'abord» afin de simplifier l'environnement des affaires pour les PME. Cette politique se concentre sur cinq domaines prioritaires qui couvrent la promotion de l'esprit d'entreprise et des compétences, l'amélioration de l'accès aux marchés pour les PME, la simplification de la législation, l'optimisation du potentiel de croissance des PME et le renforcement de la consultation des PME et du dialogue avec celles-ci. Un représentant spécial pour les PME a été nommé au sein de la direction générale entreprises et industrie, avec pour objectif d'améliorer la prise en compte par les politiques communautaires des spécificités des PME. Les États membres se sont également engagés, à travers la charte européenne des petites entreprises, à développer un environnement favorable aux PME. Il s'agit notamment de s'inspirer de l'expérience de chacun des États membres dans le domaine de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, afin d'appliquer les bonnes pratiques à chaque situation individuelle.

Les statistiques structurelles sur les entreprises (SSE) d'Eurostat décrivent la structure, la gestion et les performances des entreprises, jusqu'au niveau d'activité le plus détaillé (plusieurs centaines de secteurs). Les statistiques structurelles sur les entreprises ventilées par classe de taille constituent la principale source de données pour l'étude des PME. Les SSE peuvent être utilisées pour répondre aux questions suivantes: quelle quantité de richesse est produite et combien d'emplois sont créés par une activité? Existe-t-il un glissement du secteur industriel vers le secteur des services et dans quelles activités spécifiques cette tendance est-elle la plus marquée? Quels pays sont-ils davantage spécialisés, relativement parlant, dans la fabrication d'équipement aérospatial? Quel est le salaire moyen dans le secteur des hôtels et des restaurants? Quelle est la productivité de l'industrie chimique et quels en sont les résultats en termes de rentabilité? Sans ces informations, les données conjoncturelles sur le cycle économique manqueraient de fond et seraient difficiles à interpréter.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les SSE couvrent «l'économie marchande» qui comprend l'industrie, la construction et les services marchands (sections C à K de la NACE). Il convient de noter que les services financiers (section J de la NACE) sont traités séparément du fait de leur nature spécifique et de la disponibilité limitée de la plupart des types de statistiques standard relatives aux entreprises dans ce domaine. Les SSE ne couvrent pas l'agriculture, la sylviculture et la pêche, l'administration publique et (dans une large mesure) les services non marchands tels que l'éducation et la santé. Les SSE décrivent l'économie à travers l'observation des entités engagées dans une activité qui, dans ces statistiques, sont généralement les entreprises. Une entreprise mène une ou plusieurs activités sur un ou plusieurs sites et peut englober une ou plusieurs entités juridiques. Il convient de noter que les entreprises qui sont actives dans plus d'une activité économique (de même que leur valeur ajoutée, leur chiffre d'affaires, leur personnel, etc.) seront classées sous la rubrique de la NACE (nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne) correspondant à leur activité principale, soit généralement celle qui génère la valeur ajoutée la plus élevée.

(55) COM(2004) 274 final; pour plus d'informations: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2004/com2004_0274fr01.pdf.

Ces données sont collectées dans le cadre du règlement (CE, Euratom) n° 58/97 du Conseil de décembre 1996 relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises (et de ses modifications ultérieures), en fonction des définitions, des ventilations, des délais pour la livraison des données et des divers critères de qualité spécifiés dans les règlements d'application adoptés par la Commission. Il est à noter que la ventilation des activités économiques est très détaillée et que les données comprises dans le domaine SSE de la base de données de diffusion d'Eurostat sont bien plus précises que les informations succinctes qui peuvent être présentées dans le présent annuaire (faute de place).

Les SSE comprennent un ensemble complet de variables de base décrivant les caractéristiques relatives à la démographie des entreprises, à l'emploi et aux facteurs monétaires, ainsi qu'une série d'indicateurs dérivés de celles-ci sous la forme, par exemple, de ratios de caractéristiques monétaires ou de valeurs par habitant. Les variables présentées dans la présente section sont définies comme suit:

- le nombre d'entreprises désigne le nombre d'entreprises actives durant au moins une partie de la période de référence; l'entreprise correspond à la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes; une entreprise mène une ou plusieurs activités sur un ou plusieurs sites; une entreprise peut correspondre à une seule unité juridique;
- la valeur ajoutée au coût des facteurs se définit comme le revenu brut des activités d'exploitation une fois pris en compte les impôts indirects et les subventions d'exploitation; les corrections de valeurs (telles que la dépréciation) ne sont pas déduites;
- le nombre de personnes occupées désigne le nombre total de personnes travaillant dans l'unité d'observation (y compris les propriétaires exploitants, les partenaires travaillant régulièrement dans l'unité concernée et les aides familiaux non rémunérés) ainsi que les personnes travaillant à l'extérieur tout en faisant partie de l'unité et en étant rémunérées par celle-ci (par exemple, les représentants de commerce, les livreurs ou les équipes de réparation et d'entretien); il exclut en revanche la main-d'œuvre fournie à l'unité par d'autres entreprises, les personnes qui effectuent des travaux de réparation et d'entretien au sein de l'unité d'observation pour le compte d'autres entreprises ou qui effectuent leur service militaire obligatoire;

- le coût moyen de la main-d'œuvre (ou coût unitaire de la main-d'œuvre) correspond au coût de la main-d'œuvre divisé par le nombre de salariés (personnes rémunérées titulaires d'un contrat de travail); le coût de la main-d'œuvre est défini comme la rémunération totale, en espèces ou en nature, due par un employeur à un salarié (qu'il s'agisse d'un salarié permanent ou temporaire, voire d'un travailleur à domicile) en échange du travail effectué par celui-ci au cours de la période de référence; il inclut également les impôts et les cotisations de sécurité sociale à la charge des salariés ainsi que les cotisations sociales obligatoires et volontaires à la charge de l'employeur;
- la productivité apparente de la main-d'œuvre est égale à la valeur ajoutée divisée par le nombre de personnes occupées.

La collecte des données SSE comporte un module horizontal (annexe 1), comprenant un ensemble de statistiques de base relatives à toutes les activités marchandes, ainsi que six annexes sectorielles spécifiques couvrant une plus longue liste de caractéristiques. Les annexes sectorielles spécifiques sont: l'industrie (annexe 2), le commerce (annexe 3), la construction (annexe 4), les services d'assurance (annexe 5), les établissements de crédit (annexe 6) et les fonds de pension (annexe 7). Le règlement n° 2701/98 de la Commission contient une vue d'ensemble détaillée ⁽⁵⁶⁾.

Les SSE sont également ventilées par région ou par classe de taille d'entreprise. Selon leur définition dans les SSE, les classes de taille reposent sur le nombre de personnes occupées, à l'exception des séries spécifiques au sein des activités de commerce de détail dans lesquelles les classes de taille de chiffre d'affaires peuvent également être utilisées. Un ensemble limité de variables SSE standard (le nombre d'entreprises, le chiffre d'affaires, les personnes occupées, la valeur ajoutée, etc.) est disponible généralement jusqu'au niveau à 3 chiffres (groupe) de la NACE Rév. 1.1 avec une ventilation par classes de taille. Le nombre de classes de taille disponibles varie selon l'activité considérée. Cependant, les groupes principalement utilisés pour la présentation des résultats sont:

- les petites et moyennes entreprises (PME): employant entre 1 et 249 personnes, elles-mêmes divisées en:
 - microentreprises: moins de 10 salariés;
 - petites entreprises: entre 10 et 49 salariés;
 - moyennes entreprises: entre 50 et 249 salariés;
- les grandes entreprises: employant 250 personnes et plus.

(56) Pour plus d'informations:
<http://circa.europa.eu/irc/dsis/bmethods/info/data/new/2701-98fr.pdf>.

Les statistiques structurelles sur les entreprises fournissent également des informations relatives à un certain nombre de thèmes spéciaux, parmi lesquels figure la démographie des entreprises. Les statistiques sur la démographie des entreprises présentent des données sur la population active des entreprises, leur création, leur survie (suivie jusqu'à cinq ans après la création) et leur cessation. Une attention particulière est portée à l'incidence que peuvent avoir ces événements démographiques sur les niveaux de l'emploi. Les variables de la démographie des entreprises présentées dans cette section sont définies comme suit:

- une création d'entreprise correspond à la création d'une combinaison de facteurs de production avec la restriction qu'aucune autre entreprise n'est en fait impliquée; les créations n'incluent pas les entrées dans la population dues à des fusions, des dissolutions, des scissions ou des restructurations au sein d'un ensemble d'entreprises; de même, les entrées dans une sous-population ne résultant que d'un changement d'activité ne sont pas comprises;
- une cessation d'entreprise représente la dissolution d'une combinaison de facteurs de production avec la restriction qu'aucune autre entreprise n'est en fait impliquée; une entreprise est prise en compte dans le nombre des cessations seulement si elle n'est pas réactivée dans un délai de deux ans; de même, une réactivation dans un délai de deux ans n'est pas comptabilisée comme une création;
- la survie se produit si une entreprise est active en termes d'emploi et/ou de chiffre d'affaires pendant l'année de création et l'année ou les années suivante(s); deux types de survies peuvent être distingués: une entreprise créée pendant l'année x est considérée comme ayant survécu pendant l'année $x+1$ si elle est active en termes de chiffre d'affaires et/ou d'emploi à une période quelconque de l'année $x+1$ (= survie sans changement); une entreprise est également considérée comme ayant survécu si l'unité ou les unités légale(s) liée(s) a (ont) cessé d'être active(s), mais leur activité a été reprise par une nouvelle unité légale spécialement créée pour reprendre les facteurs de production de cette entreprise (= survie par rachat); les informations présentées dans cette publication s'intéressent essentiellement au taux de survie après deux ans.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

En 2004, un peu plus de 19 millions d'entreprises étaient actives au sein de l'économie non financière de l'EU-27 (qui comprend les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services, et exclut par conséquent les services financiers et publics). Environ un tiers d'entre elles (32,5 %) étaient actives dans le secteur du commerce (comprenant le commerce de véhicules, le commerce de gros et le commerce de détail), un secteur à forte intensité de main-d'œuvre relative qui représentait en 2004 près de 25 % de la main-d'œuvre dans l'économie non financière de l'EU-27. Il convient de noter, cependant, que les données sur l'emploi présentées dans cette section sont exprimées en effectifs et non, par exemple, en équivalents temps plein, et que les personnes travaillant à temps partiel dans le commerce représentent une part conséquente. Les secteurs suivants où l'on dénombrait le plus grand nombre d'entreprises étaient ceux de l'immobilier, de la location et des services aux entreprises (suivant une ventilation par section de la NACE) et de la construction. Cependant, en termes de richesse, l'industrie manufacturière a généré la plus grande part de la valeur ajoutée de l'économie non financière (31,5 %), suivie du secteur immobilier, de la location et des services aux entreprises (20,5 %).

Le coût moyen de la main-d'œuvre dans l'EU-27 a atteint 37 000 euros par employé dans les secteurs de la production et de la distribution d'électricité, de gaz et d'eau, soit près de 2,5 fois celui des hôtels et restaurants et d'1,6 fois celui du commerce en 2004. Les variations entre les salaires et les traitements étaient plus marquées entre les pays à salaires élevés et les pays à bas salaires. Dans l'industrie manufacturière, le coût moyen de la main-d'œuvre le plus élevé a été relevé en Belgique avec 48 500 euros par salarié, soit plus de 20 fois le ratio le plus faible des États membres, enregistré en Bulgarie (2 300 euros par salarié).

Les statistiques structurelles sur les entreprises ventilées par classe de taille d'entreprises (définie en termes de nombre de personnes occupées) montrent que les grandes entreprises dominaient tout particulièrement dans les industries extractives, dans la production et la distribution d'électricité, de gaz et d'eau ainsi que dans les transports et les communications. Ces activités se caractérisent par des seuils minimums de rentabilité relativement élevés pour la production et/ou par des réseaux (de transmission) rarement reproduits en raison de leur coût d'investissement fixe élevé. D'un autre côté, les PME étaient particulièrement présentes dans les activités de construction et dans les hôtels et les restaurants, où les entreprises de moins de 250 personnes représentaient plus des trois quarts de la richesse générée et de la main-d'œuvre.

Les statistiques relatives à la démographie des entreprises présentées ici (seul un ensemble de données partiel est disponible) montrent que de profonds changements interviennent dans les effectifs d'entreprises, ce qui traduit le niveau de concurrence et l'esprit d'entreprise des diverses économies. En 2004, au moins une entreprise sur dix était nouvellement créée en République tchèque, en Hongrie, au Luxembourg, en Bulgarie, en Slovaquie, en Lettonie, au Royaume-Uni, en Estonie et en Roumanie.

SOURCES**Ouvrages statistiques**

European business – facts and figures – 2007 edition
Panorama trimestriel des statistiques d'entreprises européennes

Pocketbooks

Key figures on European business – with a special feature section on SMEs

Méthodologies et documents de travail

Structural business statistics – national methodologies
Glossary of business statistics
Répertoire d'entreprises – Manuel de recommandations
Use of administrative sources for business statistics purposes
Handbook on the design and implementation of business surveys

Sections dédiées du site web d'Eurostat

Entreprises européennes
Statistiques conjoncturelles

Données Internet**Industrie, commerce et services – vue horizontale**

Statistiques conjoncturelles sur les entreprises – données conjoncturelles mensuelles et trimestrielles (industrie, construction, commerce de détail et autres services)

Statistiques structurelles sur les entreprises (industrie, construction, commerce et services)

Thèmes spéciaux de statistiques structurelles d'entreprises

Démographie des entreprises

Facteurs de réussite des entreprises

Statistiques des filiales étrangères – données sur la mainmise étrangère (ou le contrôle) d'entreprises dans les Etats Membres de l'UE

Relations inter-entreprises

Services aux entreprises

Demande de services

Fer et acier

Statistiques sur la protection de l'environnement

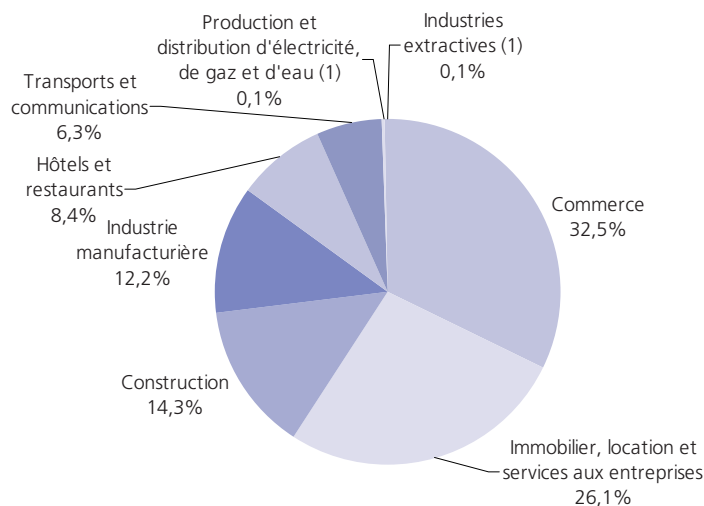
Investissements incorporels et sous-traitance

Achats de produits énergétiques

Commerce: ventilation du chiffre d'affaires par produit

Figure 6.1: Ventilation du nombre d'entreprises dans l'économie non financière de l'EU-27, 2004

(en %)



(1) Estimation.

Source: Eurostat (tin00050)

Nombre d'entreprises actives pendant au moins une partie de la période de référence.

Tableau 6.1: Nombre d'entreprises, 2004

(en milliers)

	Indus-tries extrac-tives	Industrie manu-facturière	Prod. et distrib. d'élec., de gaz et d'eau	Con-struction	Commerçe	Hôtels et restau-rants	Transports et communi-cations	Immobilier, location et services aux entreprises
EU-27	20,0	2 314,9	26,5	2 717,4	6 199,7	1 607,0	1 191,4	4 972,6
Belgique	0,2	36,9	0,1	58,8	134,8	41,9	17,6	104,8
Bulgarie	0,2	28,7	0,2	14,3	125,5	23,1	22,9	25,5
République tchèque	0,4	151,3	1,1	150,5	227,4	50,3	46,9	251,9
Danemark	0,2	18,6	3,9	28,9	48,7	13,4	14,6	64,0
Allemagne	1,8	199,8	3,3	227,1	444,8	163,8	91,5	563,2
Estonie	0,1	5,0	0,3	3,1	13,7	1,5	3,0	9,1
Irlande (1)	0,1	4,5	:	0,7	30,8	14,4	7,1	29,7
Grèce	0,7	87,6	0,1	107,8	305,4	95,4	70,0	145,0
Espagne	2,7	222,7	3,3	377,1	809,1	279,4	225,6	534,9
France	2,8	258,4	2,4	381,5	694,5	224,5	99,5	563,1
Italie	3,5	524,4	2,5	563,1	1 260,1	259,3	157,2	969,9
Chypre	0,1	6,2	0,0	5,2	19,7	7,2	4,0	:
Lettonie	0,1	7,5	0,3	3,5	22,2	2,5	3,9	18,3
Lituanie	0,1	8,6	0,3	3,4	23,8	2,9	5,9	8,5
Luxembourg	0,0	0,9	0,2	2,0	6,9	2,7	1,0	8,4
Hongrie	0,5	68,0	0,6	72,0	161,1	33,6	38,2	189,9
Malte (2)	0,1	3,8	0,0	3,9	12,9	2,8	2,5	7,2
Pays-Bas	0,2	46,6	0,5	72,4	158,3	36,3	27,1	143,6
Autriche	0,4	28,6	1,0	24,2	76,9	44,2	14,7	74,7
Pologne	1,2	207,2	1,9	160,0	611,0	56,6	142,1	277,1
Portugal	1,3	80,6	0,4	113,0	235,2	65,6	26,2	61,6
Roumanie	0,6	55,3	0,5	25,4	191,2	17,2	25,1	61,2
Slovénie	0,1	17,9	0,3	13,5	22,2	6,7	9,1	19,2
Slovaquie	0,1	6,4	0,2	3,3	13,9	1,3	1,5	9,1
Finlande	1,1	25,4	1,1	32,5	46,4	10,0	23,1	46,5
Suède	0,6	59,0	1,3	61,0	121,3	24,1	32,0	204,8
Royaume-Uni	1,2	155,1	0,4	209,3	382,1	126,1	79,1	576,9
Norvège	0,8	20,0	:	36,7	57,2	10,1	23,1	89,2
Suisse (3)	:	:	:	34,5	71,6	16,2	:	29,8

(1) Industries extractives, 2002.

(2) 2002.

(3) Construction et commerce, 2001; hôtels et restaurants, et immobilier, location et services aux entreprises, 2003.

Source: Eurostat (tin00050)

Tableau 6.2: Valeur ajoutée, 2004

(en millions d'euros)

	Indus-tries extrac-tives	Industrie manu-facturière	Prod. et distrib. de gaz et d'eau	Con-struction	Commer-ce	Hôtels et restau-rants	Transports et communi-cations	Immobilier, location et services aux entreprises
EU-27	69 000	1 604 835	170 000	433 357	999 711	163 521	613 137	1 043 731
Belgique	294	46 461	5 540	9 898	29 901	3 372	19 140	24 513
Bulgarie	307	2 730	930	479	1 348	224	1 758	513
République tchèque	1 054	21 151	3 058	4 081	8 957	1 037	6 313	6 844
Danemark	4 219	25 482	2 990	8 052	20 020	2 055	15 022	24 329
Allemagne	6 486	426 680	40 098	56 563	185 079	20 852	117 999	214 702
Estonie	78	1 393	271	399	1 148	114	827	846
Irlande (1)	403	35 651	:	5 351	14 252	2 952	9 841	13 435
Grèce	808	14 171	3 231	7 150	23 695	3 060	9 533	7 554
Espagne	2 329	117 954	13 389	74 871	93 427	22 254	51 954	82 535
France	3 227	209 892	23 698	59 979	143 082	25 620	91 713	160 910
Italie	6 408	207 570	16 485	52 870	102 928	18 666	71 001	91 277
Chypre	39	1 058	261	973	1 497	811	975	:
Lettonie	23	1 336	329	394	1 595	101	974	590
Lituanie	77	2 238	553	633	1 585	97	1 143	648
Luxembourg	30	2 596	237	1 359	2 138	477	2 382	2 942
Hongrie	148	14 997	2 264	1 958	6 044	579	5 067	5 047
Malte (2)	7	808	86	148	524	281	743	330
Pays-Bas	5 367	56 568	4 644	22 127	53 182	6 035	31 372	54 706
Autriche	844	39 364	5 034	11 646	24 326	5 705	14 727	21 149
Pologne	4 997	42 459	7 669	5 709	20 477	1 068	12 044	10 356
Portugal	635	19 002	3 450	7 101	15 508	2 739	8 621	7 425
Roumanie	1 782	7 814	1 437	1 258	3 786	311	3 396	1 800
Slovénie	112	5 816	576	1 083	2 659	370	1 446	1 450
Slovaquie	153	5 326	2 021	598	2 259	120	1 497	1 222
Finlande	288	29 799	3 042	6 065	12 525	1 633	8 767	10 643
Suède	846	50 805	6 299	10 369	26 959	3 002	15 560	34 202
Royaume-Uni	28 411	215 805	24 596	82 281	200 811	40 152	109 755	263 282
Norvège	42 421	18 075	:	7 660	16 678	2 031	14 707	17 727
Suisse (3)	:	:	:	15 062	34 447	6 577	:	26 928

(1) Industries extractives, 2002.

(2) 2002.

(3) Construction et commerce, 2001; hôtels et restaurants, et immobilier, location et services aux entreprises, 2003.

Source: Eurostat (tin00002)

La valeur ajoutée représente la différence entre la valeur de la production et la consommation intermédiaire entrant dans cette production, moins les subventions sur la production et les coûts, les taxes et les impôts.

Tableau 6.3: Nombre de personnes occupées, 2004

(en milliers)

	Indus-tries extrac-tives	Industrie manu-facturière	Prod. et distrib. de gaz et d'eau	Con- struction	Commerce	Hôtels et restau- rants	Transports et communi- cations	Immobilier, location et services aux entreprises
EU-27	800	35 262	1 700	13 178	30 592	8 677	11 724	22 911
Belgique	4	623	25	245	606	154	275	451
Bulgarie	31	644	60	135	442	106	215	138
République tchèque	48	1 363	65	395	709	172	349	472
Danemark	3	417	17	176	430	95	188	333
Allemagne	96	7 228	284	1 624	4 464	1 164	1 849	3 979
Estonie	6	130	9	37	93	16	43	51
Irlande (1)	6	221	:	47	280	141	93	186
Grèce	13	402	25	296	892	278	253	276
Espagne	42	2 584	65	2 456	3 208	1 161	990	2 334
France	39	3 888	196	1 548	3 255	884	1 571	2 905
Italie	41	4 673	118	1 748	3 329	1 036	1 196	2 545
Chypre	1	40	2	33	56	32	22	:
Lettonie	3	168	17	54	171	24	79	77
Lituanie	3	264	28	90	224	30	91	65
Luxembourg	0	38	1	33	42	15	23	52
Hongrie	6	835	59	238	590	125	277	443
Malte (2)	0	32	3	13	28	18	14	13
Pays-Bas	9	786	28	455	1 326	303	462	1 239
Autriche	6	621	32	252	598	227	250	369
Pologne	193	2 482	213	614	2 126	212	733	910
Portugal	14	866	25	459	800	236	184	359
Roumanie	145	1 689	163	382	841	104	357	319
Slovénie	4	240	12	64	106	28	52	62
Slovaquie	10	401	42	63	164	19	104	91
Finlande	4	410	15	129	253	52	157	194
Suède	8	807	30	241	572	119	297	506
Royaume-Uni	65	3 409	134	1 347	4 989	1 923	1 602	4 523
Norvège	33	259	:	143	349	80	162	227
Suisse (3)	:	:	:	274	522	172	:	323

(1) Industries extractives, 2002.

(2) 2002.

(3) Construction et commerce, 2001; hôtels et restaurants, et immobilier, location et services aux entreprises, 2003.

Source: Eurostat (tin00004)

Le nombre de personnes occupées regroupe l'ensemble des personnes travaillant dans les secteurs d'activité: salariés, non salariés (par exemple les travailleurs familiaux ou le personnel prêté), à l'exception des intérimaires.

Tableau 6.4: Coût moyen de la main-d'œuvre, 2004

(en milliers d'euros par salarié)

	Industries extrac- tives	Industrie manu- facturière	Prod. et distrib. de gaz et d'eau	Con- struction	Commerce	Hôtels et restauration	Transports et communi- cations	Immobilier, location et services aux entreprises
EU-27	26,0	31,0	37,0	26,6	22,8	14,9	31,7	30,1
Belgique	44,3	48,5	83,8	36,3	37,3	18,2	45,2	42,4
Bulgarie	4,7	2,3	5,6	2,2	1,7	1,3	3,8	2,4
République tchèque	11,6	8,8	12,2	8,9	8,6	5,2	10,0	10,7
Danemark	59,9	43,1	45,5	39,0	33,5	16,6	43,1	37,7
Allemagne	48,4	45,2	60,2	32,1	27,3	12,9	34,3	29,9
Estonie	8,2	6,8	9,2	7,1	6,7	4,5	8,1	7,5
Irlande (1)	43,5	39,1	:	43,7	25,9	16,2	51,1	34,7
Grèce	39,9	23,2	41,9	17,4	17,9	14,3	31,7	29,0
Espagne	31,8	28,7	48,2	24,6	21,3	16,4	30,1	22,0
France	42,7	40,7	63,7	35,2	33,1	24,8	40,5	41,5
Italie	45,3	32,2	48,7	26,0	27,2	18,0	36,6	27,0
Chypre	25,6	17,3	37,0	21,2	18,5	17,8	29,2	:
Lettonie	4,7	3,9	7,2	3,4	3,2	2,3	5,0	4,4
Lituanie	7,3	4,7	7,7	4,8	3,9	2,6	5,6	5,1
Luxembourg	42,0	44,9	70,6	33,6	35,9	24,6	50,3	35,4
Hongrie	11,7	9,2	14,9	6,0	7,0	4,6	11,0	8,3
Malte (2)	10,2	14,2	17,8	9,2	10,4	7,6	15,2	11,5
Pays-Bas	68,7	44,9	54,7	45,0	26,6	15,0	39,3	30,5
Autriche	55,6	41,6	64,8	35,5	30,5	21,5	39,0	36,1
Pologne	14,1	6,6	11,0	5,8	5,3	3,9	8,2	6,7
Portugal	17,1	13,9	36,5	12,6	13,7	9,4	24,4	15,5
Roumanie	5,6	2,6	4,4	2,4	2,0	1,8	4,0	2,7
Slovénie	24,7	16,2	22,5	13,9	15,8	11,4	18,8	18,2
Slovaquie	7,3	6,9	10,0	6,3	6,6	4,4	7,8	8,0
Finlande	38,5	41,8	46,2	35,7	32,7	25,3	37,3	38,2
Suède	52,1	47,3	59,5	39,2	38,6	24,3	42,3	47,3
Royaume-Uni	63,1	38,1	48,6	36,4	22,8	12,6	39,7	35,3
Norvège	97,9	49,0	:	45,6	34,5	22,4	46,4	47,4

(1) Industries extractives, 2002.

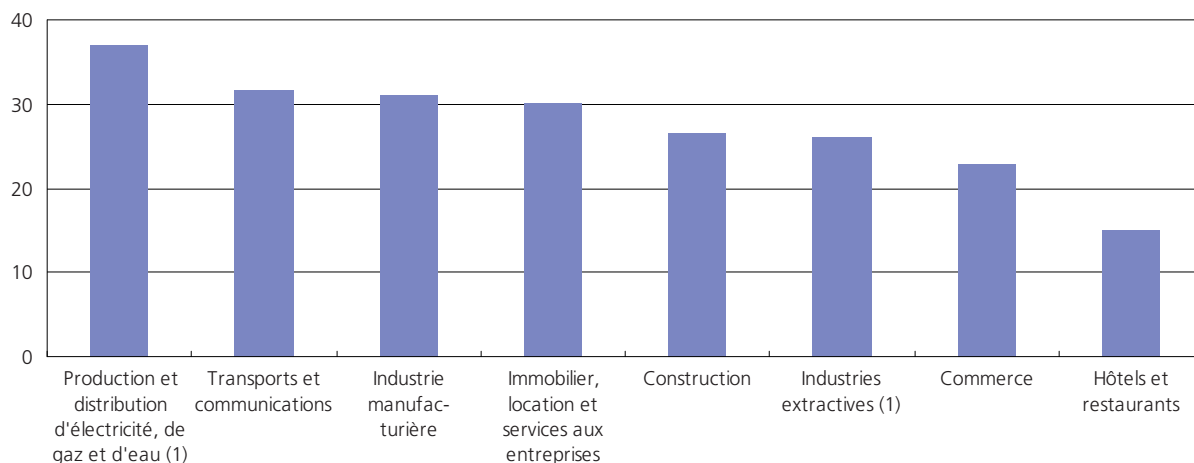
(2) 2002.

Source: Eurostat (tin00049)

Rémunération totale, en espèces ou en nature, due par un employeur à un salarié pour le travail effectué. Elle est divisée par le nombre de salariés (travailleurs rémunérés), y compris les travailleurs à temps partiel, les travailleurs saisonniers, etc., mais à l'exclusion des personnes en congé de longue durée.

Figure 6.2: Coût moyen de la main-d'œuvre dans l'EU-27, 2004

(en milliers d'euros par salarié)

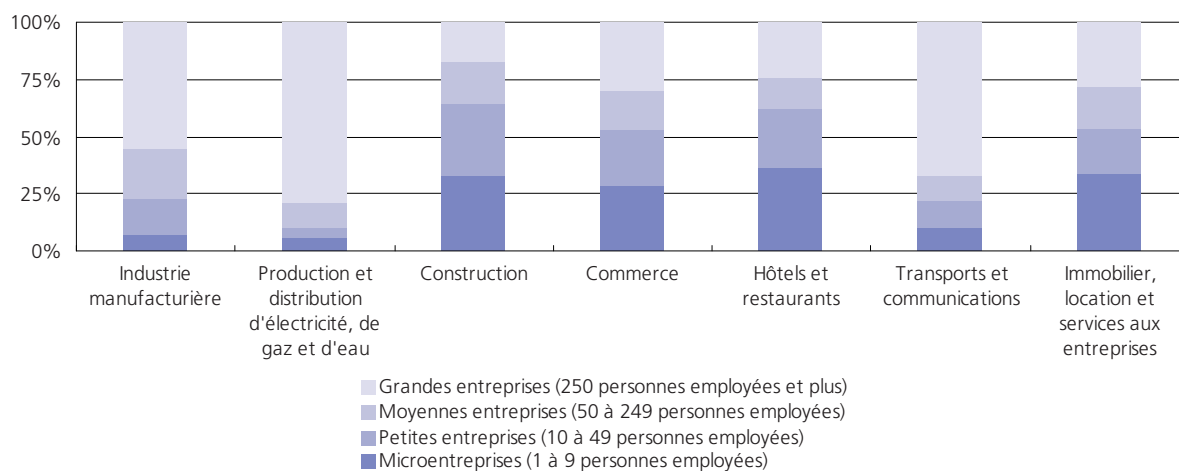


(1) Estimation.

Source: Eurostat (tin00049)

Figure 6.3: Valeur ajoutée par classe de taille d'entreprise dans l'EU-27, 2004 (1)

(en % du total du secteur)

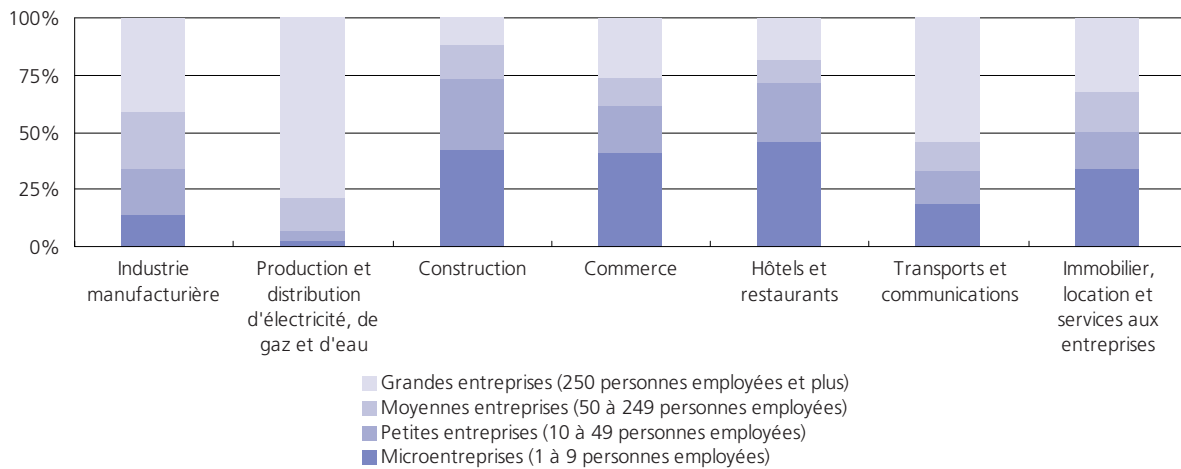


(1) Industrie extractive: non disponible en raison de données incomplètes.

Source: Eurostat (tin00053)

Figure 6.4: Emploi par classe de taille d'entreprise dans l'EU-27, 2004 (1)

(en % du total du secteur)

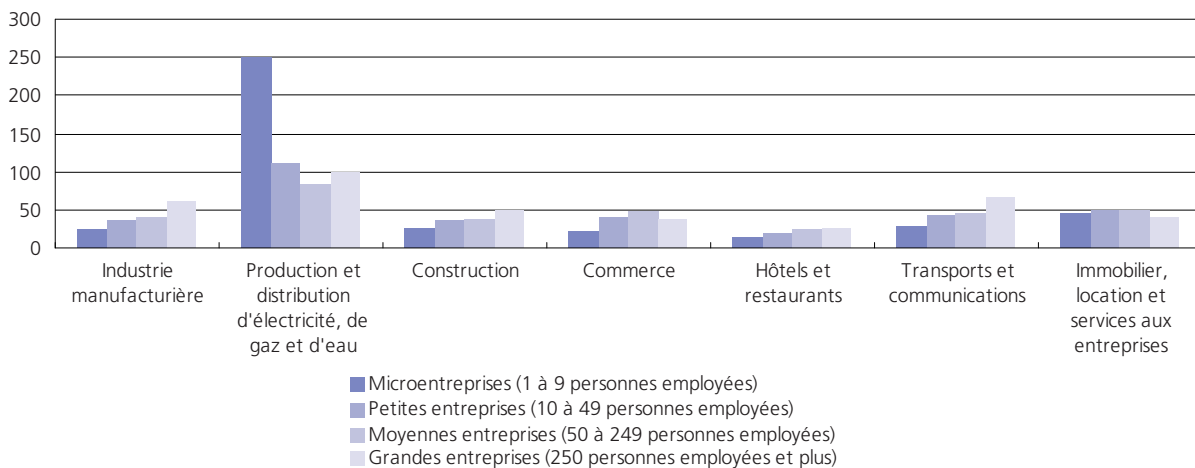


(1) Industrie extractive: non disponible en raison de données incomplètes.

Source: Eurostat (tin00052)

Figure 6.5: Productivité apparente de la main-d'œuvre par classe de taille d'entreprise dans l'EU-27, 2004 (1)

(en milliers d'euros par personne occupée)



(1) Industrie extractive: non disponible.

Source: Eurostat (tin00054)

Simple indicateur de productivité correspondant à la valeur ajoutée au coût des facteurs divisée par le nombre de personnes occupées.

Tableau 6.5: Valeur ajoutée par classe de taille d'entreprise dans l'économie non financière, 2004

	Valeur ajoutée (en millions d'euros)	Part de la valeur ajoutée totale (en %)			
		Microentreprises (1 à 9 pers. employées)	Petites entreprises (10 à 49 pers. employées)	Moyennes entreprises (50 à 249 pers. employées)	Grandes entreprises (250 pers. employées et plus)
EU-27 (1)	5 100 000	20,2	18,8	17,8	43,1
Belgique	139 118	18,8	:	18,9	:
Bulgarie	8 288	14,3	15,8	19,3	50,5
République tchèque	52 495	19,8	16,7	20,2	43,3
Danemark	102 168	23,4	:	20,9	:
Allemagne	1 068 460	15,2	17,7	:	:
Estonie	5 076	21,5	23,7	:	:
Irlande	:	:	:	:	:
Grèce	69 200	38,6	:	:	:
Espagne	458 712	27,3	23,6	17,2	31,9
France	718 122	19,4	18,3	16,0	46,3
Italie	567 204	30,8	23,3	16,3	29,7
Chypre	:	:	:	:	:
Lettonie	5 340	14,3	:	:	:
Lituanie	6 973	9,3	21,7	25,7	43,3
Luxembourg	12 160	21,8	:	:	:
Hongrie	35 333	16,7	:	:	48,1
Malte	:	:	:	:	:
Pays-Bas	234 001	17,9	:	21,3	39,6
Autriche	122 795	18,4	20,5	:	:
Pologne	104 778	16,5	10,7	20,6	52,2
Portugal	64 481	:	:	:	:
Roumanie	21 583	12,3	13,1	19,1	55,5
Slovénie	13 511	19,5	:	21,6	:
Slovaquie	13 195	:	:	17,3	57,6
Finlande	72 762	18,6	:	:	:
Suède	147 878	21,1	17,5	17,9	43,5
Royaume-Uni	965 093	17,8	16,1	16,8	49,3

(1) Estimations arrondies reposant sur des données non confidentielles.

Source: Eurostat (tin00053)

Tableau 6.6: Nombre de personnes occupées par classe de taille d'entreprise dans l'économie non financière, 2004

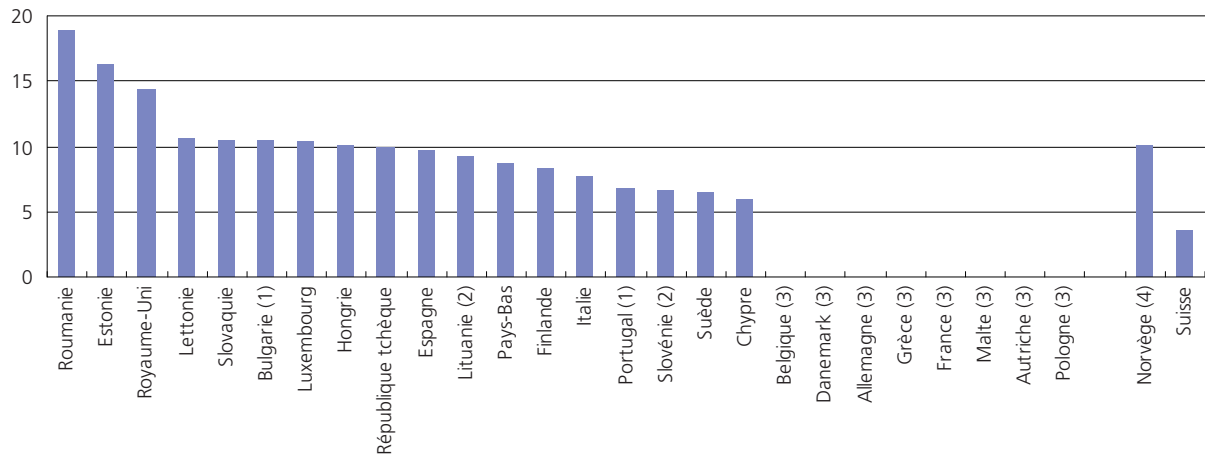
	Nombre de personnes occupées (en milliers)	Part de l'emploi total (en %)			
		Microentreprises (1 à 9 pers. employées)	Petites entreprises (10 à 49 pers. employées)	Moyennes entreprises (50 à 249 pers. employées)	Grandes entreprises (250 pers. employées et plus)
EU-27 (1)	125 000	29,5	20,8	16,8	33,0
Belgique	2 383	29,6	:	15,5	:
Bulgarie	1 771	29,3	21,3	21,0	28,3
République tchèque	3 573	31,8	18,4	18,7	31,1
Danemark	1 660	20,0	:	21,1	:
Allemagne	20 687	19,2	21,9	19,0	39,9
Estonie	384	23,2	27,7	:	:
Irlande	:	:	:	:	:
Grèce	2 435	59,6	:	:	:
Espagne	12 839	38,9	25,5	14,7	20,9
France	14 287	23,6	20,6	16,7	39,1
Italie	14 687	46,9	21,9	12,4	18,8
Chypre	:	:	:	:	:
Lettonie	593	22,6	26,2	26,3	25,0
Lituanie	794	17,0	26,4	27,9	28,7
Luxembourg	204	19,7	:	:	:
Hongrie	2 474	37,3	:	:	27,8
Malte	:	:	:	:	:
Pays-Bas	4 609	29,2	20,9	17,3	32,6
Autriche	2 354	25,2	23,4	:	:
Pologne	7 484	40,1	11,7	18,5	29,7
Portugal	2 944	:	:	:	:
Roumanie	4 001	18,5	17,2	22,5	41,8
Slovénie	568	:	:	:	:
Slovaquie	895	:	:	22,5	48,8
Finlande	1 214	22,3	:	:	:
Suède	2 578	26,3	20,3	17,7	35,8
Royaume-Uni	17 993	21,1	18,0	14,8	46,1

(1) Estimations arrondies reposant sur des données non confidentielles.

Source: Eurostat (tin00052)

Figure 6.6: Taux de création d'entreprises dans l'économie marchande, 2004

(en % de création d'entreprises par rapport aux entreprises actives)



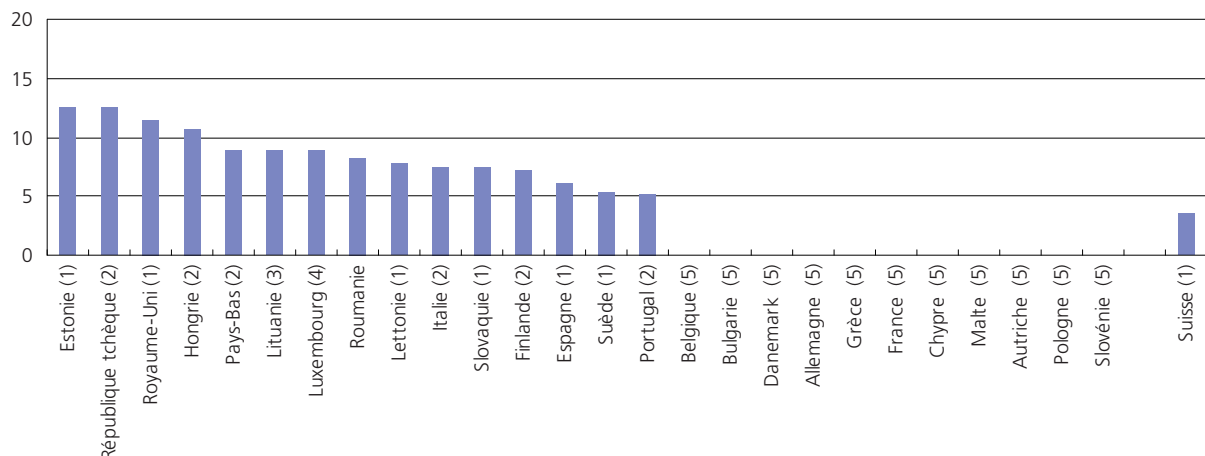
- (1) Estimation.
 (2) 2003.
 (3) Non disponible.
 (4) 2001.

Source: Eurostat (tsier081)

Une création réelle s'opère à la création d'une combinaison de facteurs de production avec la restriction qu'aucune autre entreprise n'est impliquée dans l'événement. Une création réelle ne comprend pas d'entrées dans la population due aux fusions, aux dissolutions, aux scissions ou à la réorganisation d'un ensemble d'entreprises. Elle ne comprend pas des entrées dans une sous-population résultant seulement d'un changement d'activité. Une création réelle se produit quand une entreprise commence à partir de zéro et commence effectivement une activité. Une création d'entreprise peut être considérée comme une création réelle d'entreprise si de nouveaux facteurs de production, notamment de nouveaux emplois, sont créés. Si une unité dormante est réactivée dans un délai de deux ans, cet événement n'est pas considéré comme une création réelle.

Figure 6.7: Taux de cessation d'entreprises dans l'économie marchande, 2004

(en % de cessation d'entreprises par rapport aux entreprises actives)



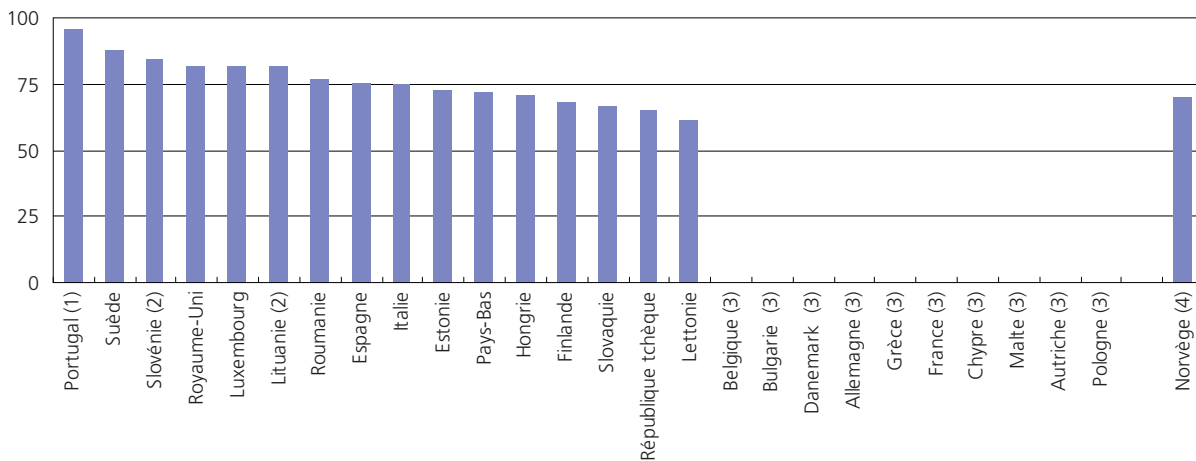
- (1) Estimation.
 (2) Estimation, 2003.
 (3) 2002.
 (4) 2003.
 (5) Non disponible.

Source: Eurostat (tsier083)

Une cessation réelle s'opère à la dissolution d'une combinaison de facteurs de production avec la restriction qu'aucune autre entreprise n'est impliquée dans l'événement. Une cessation réelle ne comprend pas de sorties de la population dues aux fusions, aux rachats, aux dissolutions ou à la réorganisation d'un ensemble d'entreprises. Elle ne comprend pas des sorties d'une sous-population résultant seulement d'un changement d'activité. Une entreprise est incluse dans le nombre des cessations réelles seulement si elle n'est pas réactivée dans un délai de deux ans. De même, une réactivation dans un délai de deux ans n'est pas comptée comme création réelle.

Figure 6.8: Taux de survie des entreprises dans l'économie marchande, 2004

(en % du total des entreprises créées dans l'année n-2 et encore actives dans l'année n)



(1) Estimation.

(2) 2003.

(3) Non disponible.

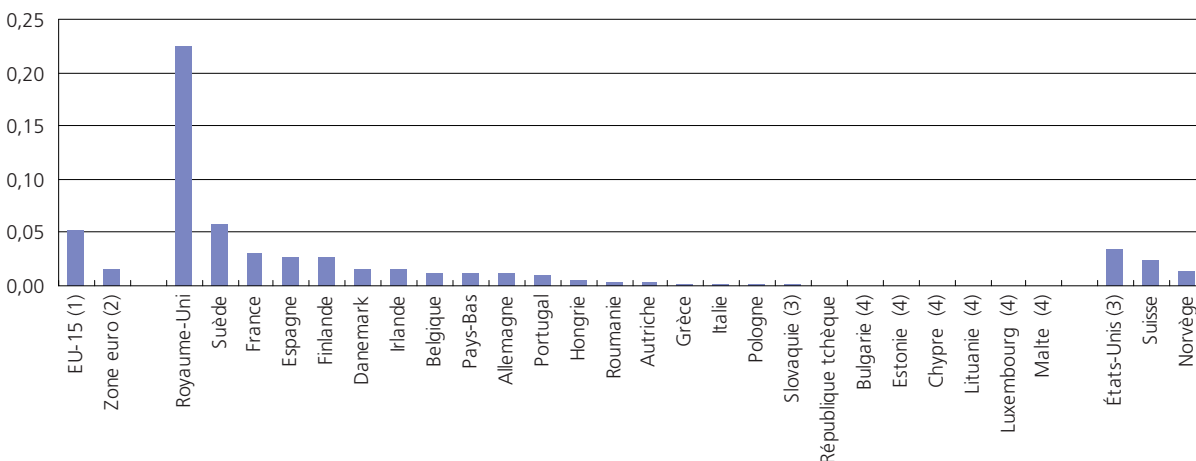
(4) 2001.

Source: Eurostat (tsier082)

Dans le contexte de la démographie des entreprises, la survie se produit si une entreprise est active en termes d'emploi et/ou de chiffre d'affaires au cours de l'année de création réelle et de l'année suivante. Deux types de survie peuvent être distingués; a) une entreprise créée pendant l'année nn est considérée comme avoir survécu pendant l'année nn + 1 si elle est active en termes de chiffre d'affaires et/ou d'emploi dans une partie quelconque de l'année nn + 1 (= survie sans changements); b) une entreprise est également considérée comme avoir survécu si l'unité juridique liée a cessé d'être active, mais leur activité a été reprise par une nouvelle unité juridique établie spécifiquement pour reprendre les facteurs de production de cette entreprise (= survie par rachat).

Figure 6.9: Investissements en capital-risque - phase préliminaire, 2006

(en % du PIB)



(1) Estimation.

(2) ZE-12; estimation, 2005.

(3) 2005.

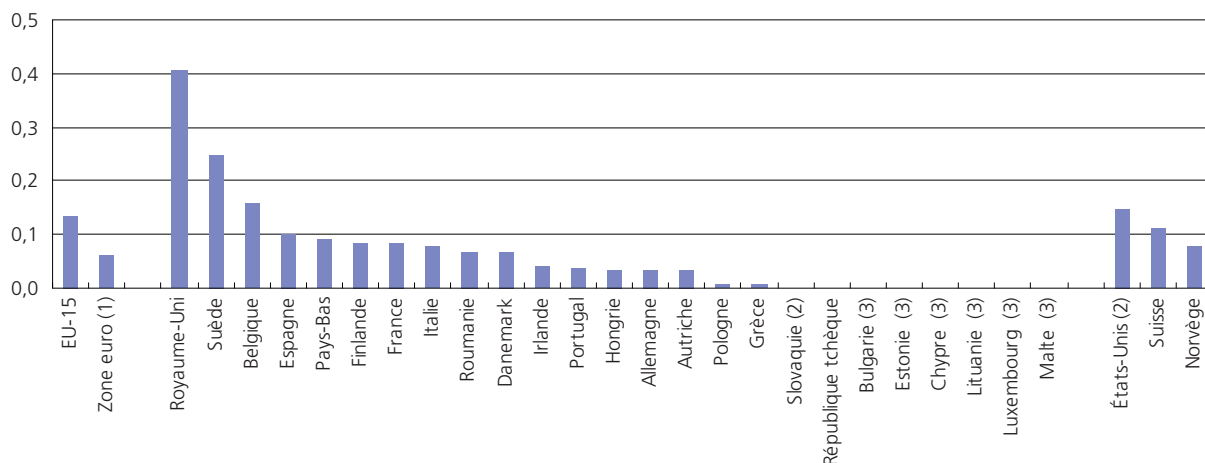
(4) Non disponible.

Source: Eurostat (tsiir061), EVCA, PriceWaterhouseCoopers

L'investissement en capital-risque est défini comme les capitaux propres privés levés pour investissement dans des entreprises; les achats et rachats de gestion et les acquisitions d'actions cotées sont exclus. Les données sont ventilées en deux phases d'investissement: a) une phase préliminaire (amorçage + démarrage); et b) une phase d'expansion et de remplacement (capital d'expansion et capital de remplacement). n.b.: PIB = produit intérieur brut aux prix courants du marché.

Figure 6.10: Investissements en capital-risque - expansion et remplacement, 2006

(en % du PIB)



(1) ZE-12; estimation, 2005.

(2) 2005.

(3) Non disponible.

Source: Eurostat (tsiir062), EVCA, PriceWaterhouseCoopers

6.2 L'INDUSTRIE ET LA CONSTRUCTION

INTRODUCTION

Dans son examen à mi-parcours de la politique industrielle ⁽⁵⁷⁾, la Commission européenne a identifié la mondialisation et les mutations technologiques comme les défis clés auxquels l'industrie européenne était confrontée. La politique industrielle au sein de l'UE est conçue pour compléter les mesures prises au niveau des États membres. Si la réussite d'une entreprise dépend en définitive de sa vitalité et de sa force, l'environnement dans lequel elle évolue peut favoriser ses projets ou bien leur nuire, en particulier lorsqu'elle doit faire face aux défis posés par la mondialisation et à une concurrence internationale intense.

En 2005, une communication relative à la politique industrielle s'appuie pour la première fois sur une approche intégrée, traitant les questions sectorielles et horizontales. Depuis lors, la performance générale de l'industrie européenne n'a cessé de se renforcer, avec en toile de fonds un monde toujours plus intégré et un rythme de mutation technologique qui s'accélère. La nouvelle politique industrielle de la Commission comprend sept nouvelles initiatives sur la compétitivité, l'énergie et l'environnement, les droits de la propriété intellectuelle, l'amélioration de la réglementation, la recherche et l'innovation industrielles, l'accès aux marchés, les compétences et la gestion des mutations structurelles. Sept autres initiatives visent des secteurs spécifiques clés, tels que celui des produits pharmaceutiques, de la défense et des technologies de l'information et de la communication.

(57) COM(2007) 374 final; pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/enterprise/entreprise_policy/industry/com_2007/com_2007_374_fr.pdf.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Concernant les informations de fonds relatives aux statistiques structurelles sur les entreprises (SSE), y compris les définitions de la valeur ajoutée et des personnes occupées, veuillez vous reporter à la partie intitulée «Définitions et disponibilité des données» de la section précédente (6.1 Les différentes structures des entreprises). Les variables supplémentaires présentées dans cette section sont définies comme suit:

- le taux de la productivité de la main-d'œuvre ajustée au salaire se calcule de la manière suivante: (valeur ajoutée au coût des facteurs/de la main-d'œuvre) * (nombre de salariés/nombre de personnes occupées), exprimé en pourcentage; il peut également être obtenu en divisant la productivité apparente de la main-d'œuvre par le coût moyen de la main-d'œuvre;
- le taux brut d'exploitation se définit comme la part de l'excédent brut d'exploitation (EBE) dans le chiffre d'affaires (une des mesures de la rentabilité); l'excédent brut d'exploitation est l'excédent généré par les activités d'exploitation une fois la main-d'œuvre rémunérée (il peut être obtenu par la valeur ajoutée au coût des facteurs diminuée du coût de la main-d'œuvre); le chiffre d'affaires (on parle souvent de ventes) sert à rémunérer les facteurs de production, le capital sous forme d'excédent brut d'exploitation et la main-d'œuvre sous forme de coût de la main-d'œuvre; la part de l'excédent brut d'exploitation dans le chiffre d'affaires a tendance à être plus importante pour les activités à forte intensité de capital.

PRODCOM est un système de collecte et de diffusion de statistiques relatives à la production de produits manufacturés, exprimées à la fois en termes de valeur et de volume. Il repose sur une nomenclature des produits appelée «liste Prodcom» composée d'environ 4 500 entrées, liées à des produits manufacturés. Ces produits sont codés en 8 chiffres: les chiffres de 1 à 4 font référence à la nomenclature NACE dans laquelle l'entreprise qui les produit est habituellement classée, tandis que la plupart des rubriques correspondent à un ou plusieurs codes de nomenclatures combinées (NC).

Outre les SSE et PRODCOM, les statistiques présentées dans cette section sont en grande partie dérivées des statistiques conjoncturelles sur les entreprises. Parmi les indicateurs les plus importants figure un ensemble de principaux indicateurs économiques européens (PIEEs), essentiels pour permettre à la Banque centrale européenne (BCE) de suivre la politique monétaire dans la zone euro. Ces statistiques conjoncturelles fournissent des informations sur un large éventail d'activités économiques selon la nomenclature NACE Rév. 1.1. Elles s'appuient sur des enquêtes et des sources administratives. Les États membres sont encouragés à transmettre des données et des indices tendance-cycle désaisonnalisés. S'ils ne transmettent pas ces informations, Eurostat calcule la désaisonnalisation à l'aide des méthodes TRAMO (Time Series Regression with ARIMA Noise, Missing Observations, and Outliers) et SEATS (Signal Extraction in ARIMA Time Series). Les instituts nationaux de statistique sont chargés de la collecte des données et du calcul des indices nationaux conformément aux règlements communautaires. Eurostat est responsable de la zone euro et de l'UE.

La collecte des statistiques conjoncturelles sur les entreprises s'effectue dans le cadre du règlement concernant les statistiques conjoncturelles⁽⁵⁸⁾. Malgré des changements importants introduits par le règlement sur les statistiques conjoncturelles et les améliorations en termes de disponibilité et de précision des indicateurs résultant de cette mise en œuvre, un développement plus approfondi a été vivement réclamé au moment même où le règlement sur les statistiques conjoncturelles était adopté. La création de la BCE a fondamentalement modifié les attentes formulées à l'égard des statistiques conjoncturelles. Par conséquent, le règlement sur les statistiques conjoncturelles a été amendé par le règlement (CE) n° 1158/2005 du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2005 modifiant le règlement (CE) n° 1165/98 du Conseil concernant les statistiques conjoncturelles. Parmi les principaux changements introduits figurent:

- de nouveaux indicateurs à des fins d'analyse, à savoir l'introduction de prix à l'importation pour l'industrie, de prix à la production pour les services et la ventilation du chiffre d'affaires extérieur, des nouvelles commandes et des prix à la production pour l'industrie entre les pays de la zone euro et ceux n'en faisant pas partie;

(58) Règlement (CE) n° 1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles.

- des données plus actuelles, grâce à la réduction des délais de transmission des indices de production pour l'industrie et la construction, des indices relatifs au chiffre d'affaires (et au volume de ventes) du commerce de détail et des services, et des indices de l'emploi pour toutes les activités;
- des données plus fréquentes, grâce à la mensualisation (au lieu de la trimestrialisation) de l'indice de production de la construction.

L'indice de production fournit une mesure du volume en termes de valeur ajoutée au coût des facteurs pour une période de référence donnée. L'indice de production doit tenir compte:

- des variations au niveau du type et de la qualité des produits et des matières consommées;
- des variations des stocks de produits finis, de services et de travaux en cours;
- des modifications dans les relations techniques entrées-sorties (techniques de transformation);
- de services tels que l'assemblage des unités de production, les opérations de montage, d'installation ou de réparation, la planification, l'ingénierie et le développement de logiciels.

Les données nécessaires pour le calcul de cet indice ne sont en général pas disponibles sous une forme subannuelle. En pratique, il faut utiliser des approximations pour le calcul des indices. Dans le secteur industriel, il peut s'agir des valeurs de production brutes, des volumes, des chiffres d'affaires, de l'intrant de travail, de l'intrant de matériel ou de l'intrant d'énergie. Dans le secteur de la construction, il peut s'agir de données sur les ressources (matières premières, énergie ou main-d'œuvre habituellement consommées) ou de données sur les réalisations (quantités produites, valeurs de production brutes ou valeurs de vente brutes).

L'indice de la production pour le bâtiment et l'indice de la production pour le génie civil opèrent une distinction entre la production du secteur du bâtiment et celui de l'ingénierie civile suivant la classification des types de construction (CC). Ces indices ont pour objectif de fournir une évaluation de la valeur ajoutée pour chacune des deux principales composantes de la construction.

L'indice des prix à la production (parfois désigné «indice des prix du producteur») montre l'évolution mensuelle des prix dans le secteur industriel et peut se révéler un indicateur de la pression inflationniste avant que celle-ci n'atteigne le consommateur. Le prix approprié est le prix de base, hors TVA et autres impôts déductibles similaires directement liés au chiffre d'affaires, et sans l'ensemble des droits et taxes sur les biens et services facturés à l'unité. En revanche, il convient d'ajouter, le cas échéant, les subventions sur les produits perçues par le producteur. Le prix doit faire référence à la date à laquelle la commande est passée et non à la date à laquelle les produits quittent l'usine. Les indices des prix à la production sont calculés pour le marché intérieur et le marché extérieur, ce dernier étant divisé en deux sous-catégories, le marché des pays de la zone euro et celui des pays hors zone euro (les informations présentées dans cette publication font référence uniquement aux variations des prix au sein du marché

intérieur). Il est préférable de tenir compte de toutes les caractéristiques susceptibles de déterminer le prix (par exemple, la quantité d'unités vendues, le transport inclus ou non, les rabais, les conditions du service, les conditions de la garantie, la destination).

CONCLUSIONS PRINCIPALES

En 2004, le secteur de la métallurgie et du travail des métaux dans l'EU-27 a généré près de 12 % de la valeur ajoutée industrielle (industries extractives, industrie manufacturière et énergie), tandis que les produits alimentaires, boissons et tabac, et les équipements électriques et électroniques ont représenté respectivement environ 11 % et 10 % du total. Ces mêmes activités industrielles constituaient les employeurs plus importants. En effet, les secteurs de la métallurgie et du travail des métaux, et celui des produits alimentaires, boissons et tabac ont employé environ 13 % de la main-d'œuvre, tandis que le secteur des machines et équipements et des équipements électriques et électroniques représentaient chacun 10 % du total.

D'après les données PRODCOM, les matériels de transport occupaient les deux premières places du classement des produits manufacturés les plus vendus en termes de valeur dans l'EU-27 en 2006, plaçant, en outre, cinq autres produits dans les 20 premiers.

La production industrielle comme les prix à la production pour le marché intérieur ont connu une tendance à la hausse pendant la majeure partie de ces dix dernières années, bien que l'on ait assisté à un déclin manifeste pour l'indice de production de l'EU-27 en 2001. Par ailleurs, à partir de 2004, on a observé une forte hausse des prix, en grande partie due aux augmentations du prix du pétrole et des produits intermédiaires et énergétiques connexes. En 2006, les augmentations de prix survenues dans le secteur industriel étaient plus marquées au Luxembourg, en Roumanie, en Bulgarie et au Royaume-Uni.

SOURCES

Ouvrages statistiques

European business – facts and figures – 2007 edition

Panorama trimestriel des statistiques d'entreprises européennes

Pocketbooks

Key figures on European business – with a special feature section on SMEs

50 ans de traité CECA — Statistiques du charbon et de l'acier

Méthodologies et documents de travail

Structural business statistics – national methodologies

Glossary of business statistics

Methodology of industrial short-term statistics – rules and recommendations

Methodology of short-term business statistics – associated documents

Methodology of short-term business statistics – interpretation and guidelines

Méthodologies nationales de PRODCOM

Sections dédiées du site web d'Eurostat

Entreprises européennes

Statistiques conjoncturelles

Statistiques par produit (Prodcom)

Données Internet

Industrie, commerce et services – vue horizontale

Statistiques conjoncturelles sur les entreprises – données conjoncturelles mensuelles et trimestrielles (industrie, construction, commerce de détail et autres services)

Statistiques structurelles sur les entreprises (industrie, construction, commerce et services)

Thèmes spéciaux de statistiques structurelles d'entreprises

Industrie et construction

Industrie (NACE Rév. 1 C-F)

Construction (NACE Rév. 1 F) – bâtiment et génie civil

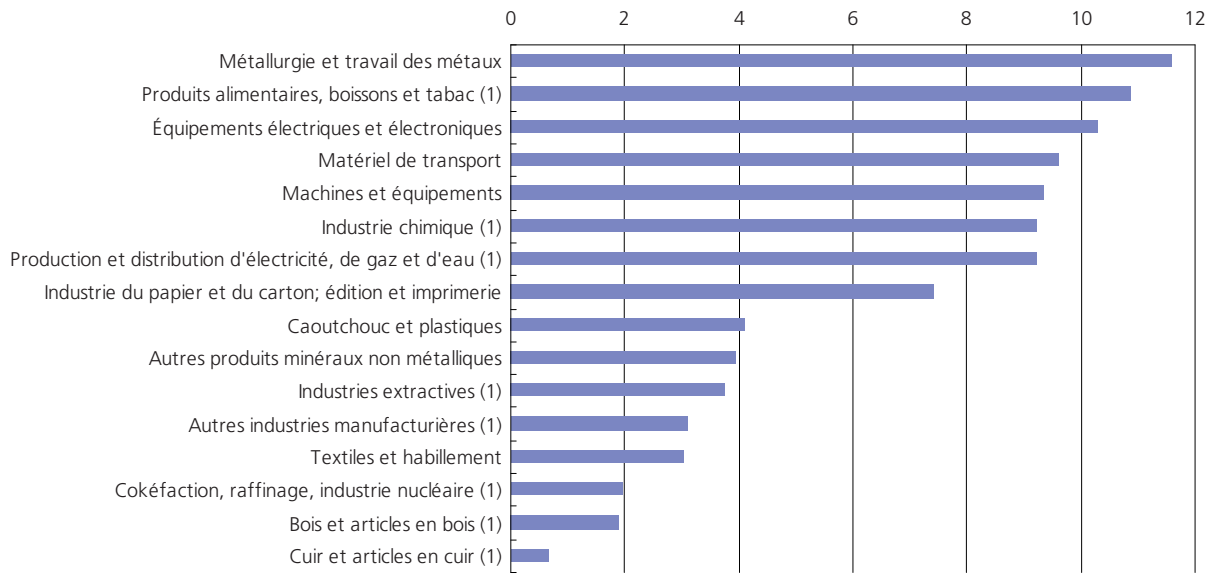
Statistiques annuelles d'entreprises sur les industries et les constructions

Fer et acier

Statistiques sur la production des produits manufacturés

Figure 6.11: Ventilation de la valeur ajoutée industrielle dans l'EU-27, 2004

(en % de la valeur ajoutée industrielle)

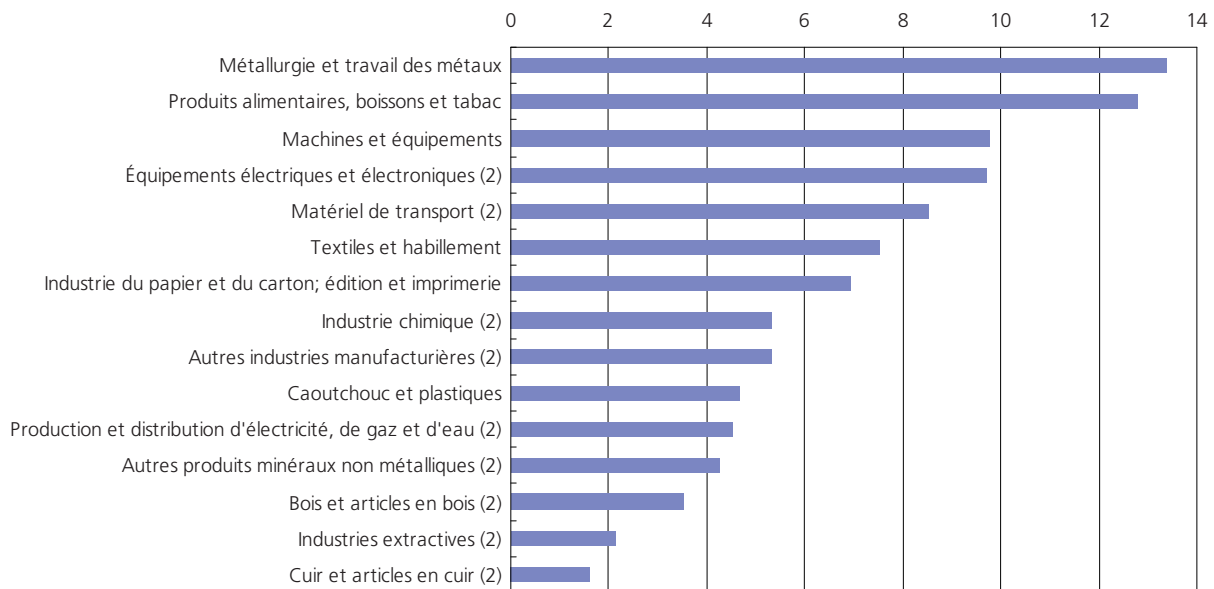


(1) Estimation.

Source: Eurostat (ebd_all)

Figure 6.12: Ventilation de l'emploi industriel dans l'EU-27, 2004 (2)

(en % de l'emploi industriel)



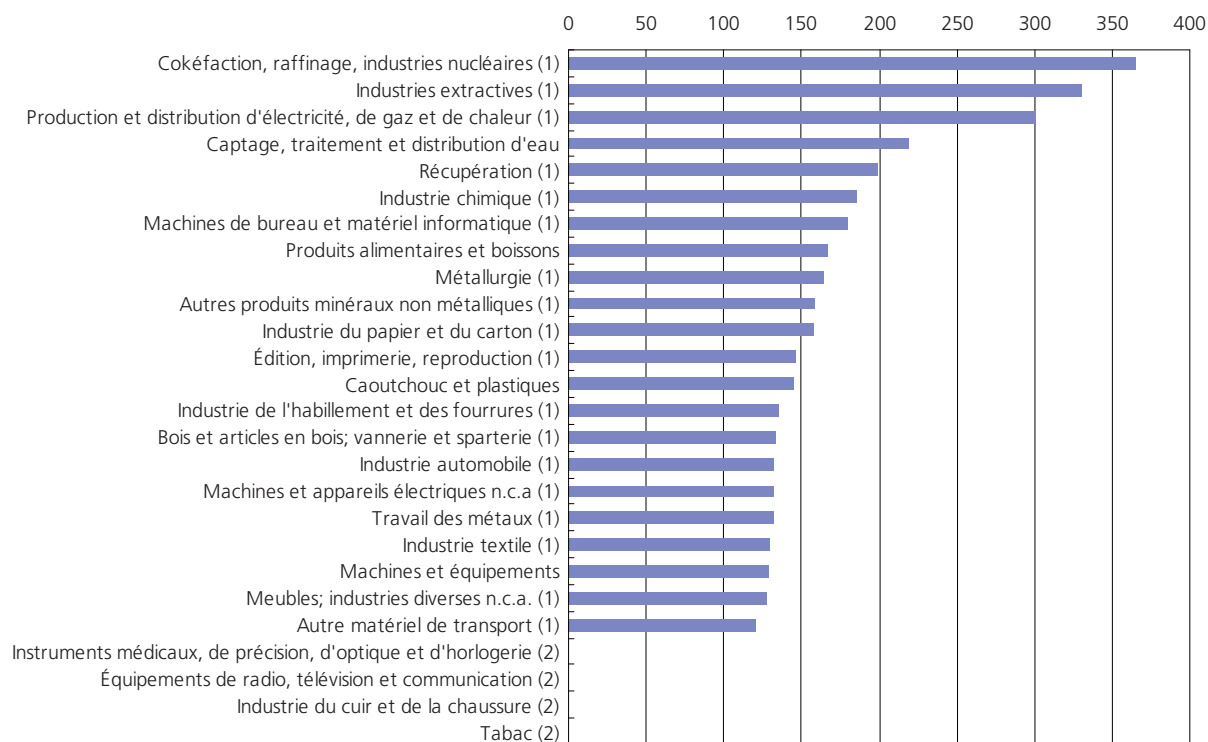
(1) À l'exclusion de la cokéfaction, du raffinage et de l'industrie nucléaire.

(2) Estimation.

Source: Eurostat (ebd_all)

Figure 6.13: Taux de productivité de la main-d'œuvre ajustée au salaire pour les activités industrielles dans l'EU-27, 2004

(en %)



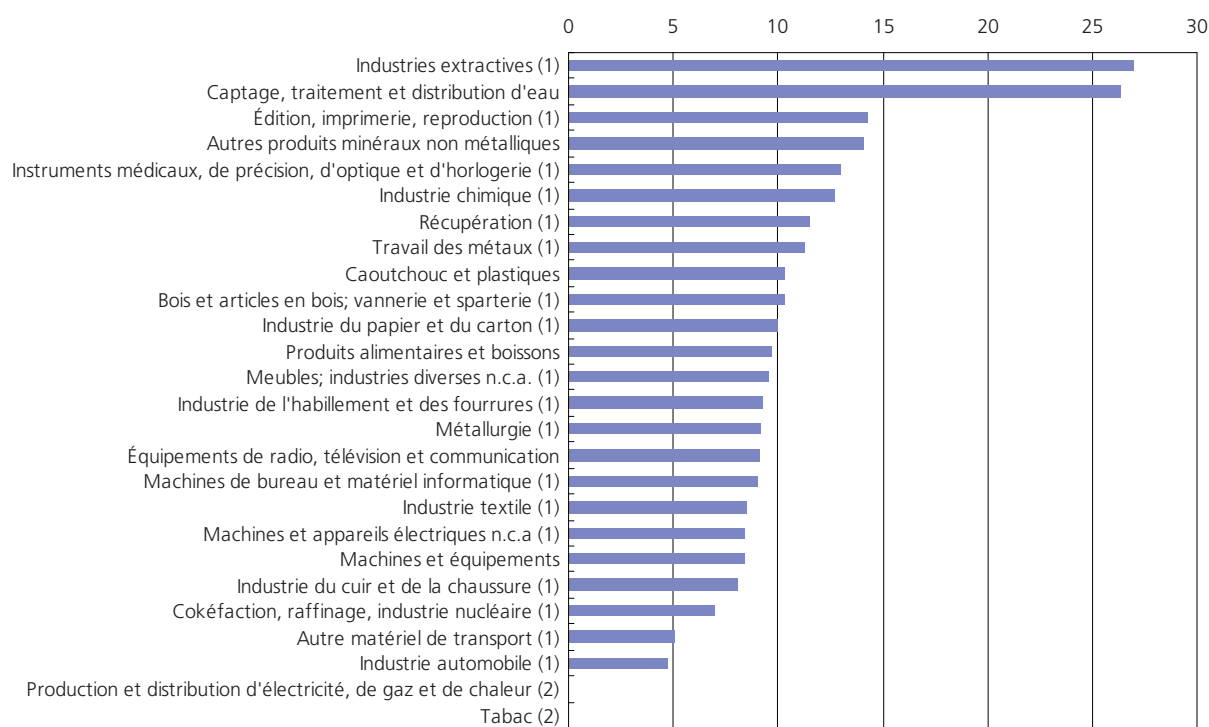
(1) Estimation.

(2) Non disponible.

Source: Eurostat (ebd_all)

Figure 6.14: Taux brut d'exploitation pour les activités industrielles dans l'EU-27, 2004 (1)

(en %)



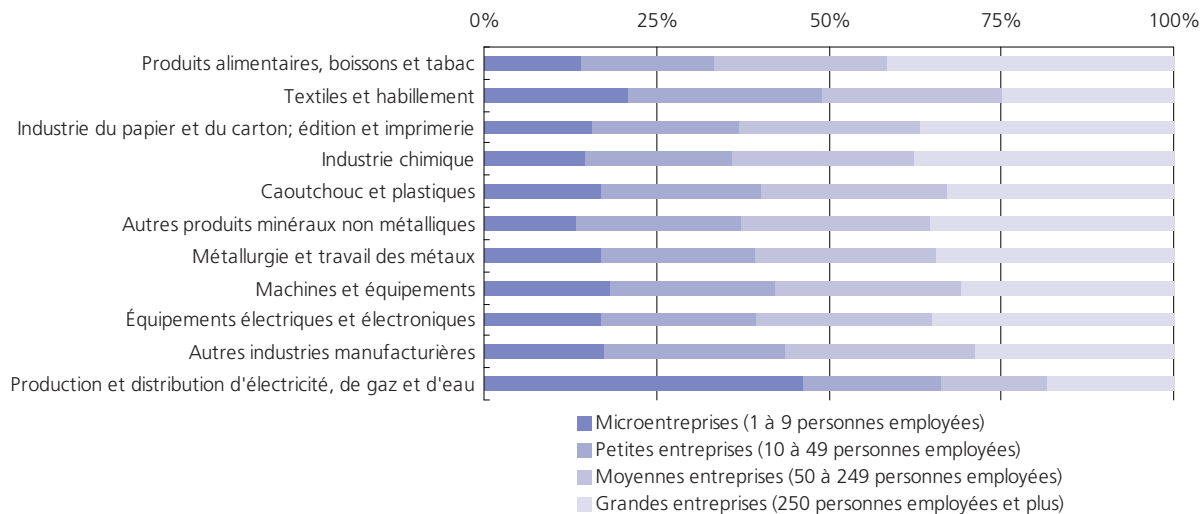
(1) Estimation.

(2) Non disponible.

Source: Eurostat (ebd_all)

Figure 6.15: Valeur ajoutée industrielle par classe de taille d'entreprise dans l'EU-27, 2004 (1)

(en % du total du secteur)



(1) Inclut l'estimation arrondie basée sur des données non confidentielles; cokéfaction, raffinage, industrie nucléaire et matériel de transport, données incomplètes.

Source: Eurostat (tin00053)

Tableau 6.7: Sélection de produits manufacturés vendus, en termes de valeur dans l'EU-27, 2006 (1)

code PRODCOM	Intitulé	(en millions d'euros)
34.10.22.30	Voitures particulières à moteurs à étincelles, d'une cylindrée > 1 500 cm ³ (y compris caravanes automotrices cylindrée > 3 000 cm ³) (sauf véhicules pour le transport >= 10 personnes, motoneiges, voiturettes de golf et similaires)	119 405
34.10.23.30	Voitures particulières à moteurs diesels, d'une cylindrée > 1 500 cm ³ mais <= 2 500 cm ³ (sauf caravanes automotrices, véhicules pour le transport >= 10 personnes, motoneiges, voiturettes de golf et similaires)	96 646
15.96.10.00	Bière de malt	29 320
32.20.11.70	Appareils d'émission incorporant un appareil de réception	26 906
15.81.11.00	Pain sans addition de miel, d'oeufs, de fromage, de fruits	23 219
26.63.10.00	Béton non réfractaire prêt à la coulée	22 686
15.51.40.50	Autres fromages (fondus exclus), fromages râpés et en poudre, à pâtes persillées	21 623
21.21.13.00	Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	18 809
15.81.12.00	Autres produits de la boulangerie, pâtisserie, biscuiterie, additionnés d'édulcorants	18 201
15.13.12.15	Saucisses et saucissons, autres que les saucissons de foie	17 686
34.10.41.10	Véhicules utilitaires à moteurs diesels, d'un poids en charge maximal <= 5 t (sauf tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier)	16 850
34.10.23.10	Voitures particulières à moteurs diesels, d'une cylindrée ? 1 500 cm ³ (sauf véhicules pour le transport >= 10 personnes, motoneiges, voiturettes de golf et similaires)	16 241
26.51.12.30	Ciments Portland autres que blancs	15 226
27.10.60.20	Produits plats laminés à chaud (larges bandes) d'une largeur de 600 mm ou plus (excepté en aciers inoxydables ou à coupe rapide)	14 801
34.10.13.00	Moteurs diesels pour véhicules du SH 87	14 712
26.61.12.00	Éléments structurels préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil, en ciment, béton ou pierre artificielle, même armés	13 448
16.00.11.50	Cigarettes contenant du tabac	13 198
34.10.12.00	Vehicle reciprocating piston engines of a cylinder capacity > 1 000 cm ³	12 581
34.10.23.40	Voitures particulières à moteurs diesels, d'une cylindrée > 2 500 cm ³ (sauf caravanes automotrices, véhicules pour le transport >= 10 personnes, motoneiges, voiturettes de golf et similaires)	12 489
15.11.11.90	Viandes bovines fraîches ou réfrigérées, en morceaux	12 442

(1) Repose sur les principaux produits en termes de valeur; sauf produits de nature générique (autres), les ventes de services tels que les réparations, la maintenance et l'installation; estimations.

Source: Eurostat (PRODCOM)

Tableau 6.8: Sélection de produits manufacturés vendus, en termes de volume dans l'EU-27, 2006 (1)

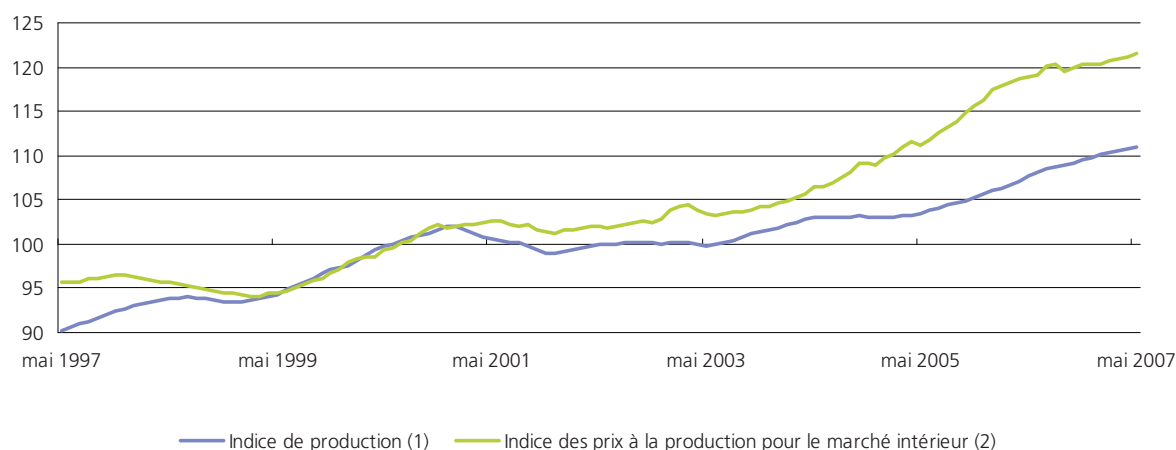
code PRODCOM	Intitulé	Quantité (en milliers)	Unité
26.51.12.30	Ciments Portland autres que blancs	216 023 151	kg
27.10.32.10	Demi-produits plats (brames), en aciers inoxydables	597 873	kg
15.93.11.30	Champagne	244 285	litres
24.52.11.50	Parfums	34 543	litres
24.11.11.70	Oxygène	27 356 790	m ³
20.10.10.34	Bois de conifère, scié ou dédossé longitudinalement; tranché ou déroulé, d'une épaisseur > 6 mm, raboté (sauf collé par jointure digitale ou poncé)	19 068	m ³
16.00.11.50	Cigarettes contenant du tabac	795 919 685	nombre
32.30.20.60	Appareils récepteurs de télévision couleur avec d'autres écrans	13 304	nombre

(1) Illustration; estimations.

Source: Eurostat (PRODCOM)

Figure 6.16: Indice de production et indice des prix à la production pour le marché intérieur, industrie, EU-27

(2000=100)



(1) Tendance-cycle.

(2) Séries brutes.

Source: Eurostat (ebt_inpr_mtr et ebt_inpp_mdm)

Tableau 6.9: Taux de croissance annuels pour l'industrie

(en %)

	Indice de production (1)			Indice des prix à la production pour le marché intérieur (2)		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006
EU-27	2,4	1,2	3,9	3,0	5,3	5,9
Zone euro	2,2	1,3	4,0	2,3	4,1	5,1
Belgique	3,2	-0,4	5,1	4,5	2,2	4,8
Bulgarie	17,3	6,8	5,9	6,0	6,9	9,2
République tchèque	9,2	6,7	11,4	5,7	3,0	1,6
Danemark	-0,2	1,8	3,5	3,0	9,4	7,6
Allemagne	3,1	3,3	5,9	1,6	4,6	5,5
Estonie	9,7	11,1	7,5	:	:	:
Irlande	0,3	3,0	5,1	0,5	2,1	1,8
Grèce	1,2	-0,9	0,5	3,5	5,9	6,9
Espagne	1,6	0,6	3,9	3,4	4,9	5,3
France	2,0	0,2	0,9	2,0	3,0	3,4
Italie	-0,3	-0,8	2,6	2,7	4,0	5,6
Chypre	1,5	0,8	3,4	5,9	5,1	3,9
Lettonie	6,8	5,6	5,7	:	:	:
Lituanie	10,8	7,1	7,3	2,4	5,9	6,7
Luxembourg	4,0	0,7	2,3	9,0	3,9	13,1
Hongrie	6,7	7,2	10,8	8,4	8,3	8,4
Malte	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	4,1	-1,1	1,2	2,6	7,1	8,2
Autriche	6,3	4,2	8,2	1,8	3,3	2,1
Pologne	12,2	4,6	12,2	7,6	2,1	2,5
Portugal	-2,7	0,3	2,7	2,7	4,1	4,7
Roumanie	4,5	2,4	7,7	18,5	12,5	12,0
Slovénie	4,6	3,9	6,5	4,3	2,7	2,4
Slovaquie	4,1	3,8	9,9	3,4	4,7	8,4
Finlande	4,9	0,3	8,1	-0,5	1,8	5,2
Suède	3,9	1,8	4,1	2,0	3,8	5,9
Royaume-Uni	0,4	-1,3	0,2	4,3	10,9	9,0
Croatie	3,0	5,4	4,6	3,5	3,0	2,9
Turquie	9,8	5,7	5,8	:	:	:
Norvège	2,3	-0,8	-2,4	3,6	6,0	8,8
Suisse	4,4	2,7	7,8	:	:	:
Japon	5,3	1,2	4,6	:	:	:
États-Unis	2,5	3,3	3,9	:	:	:

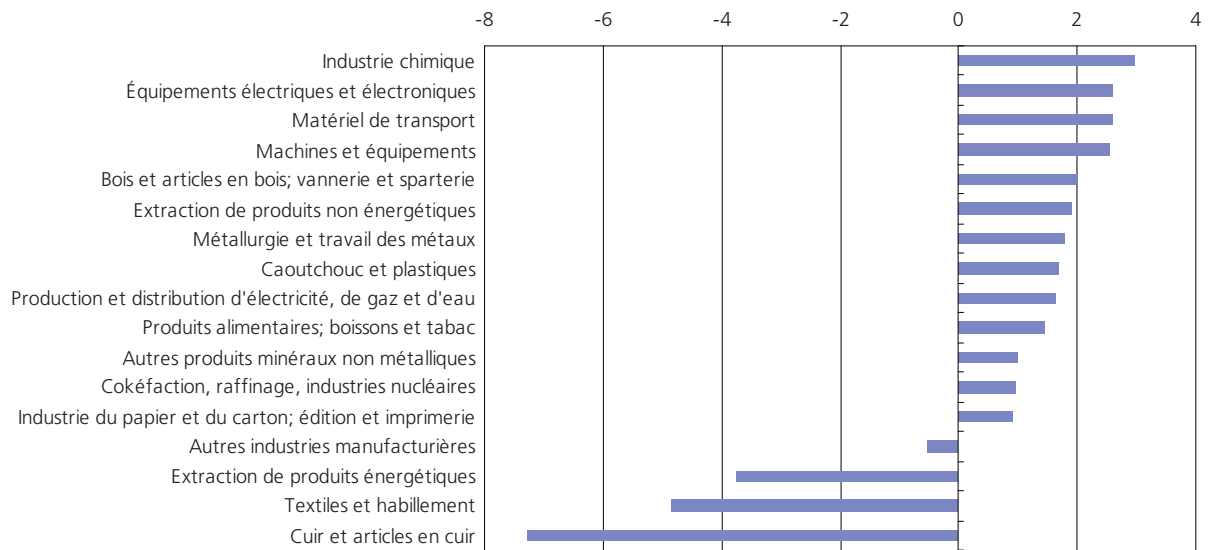
(1) Séries corrigées des jours ouvrables.

(2) Séries brutes.

Source: Eurostat (ebt_inpr_awd et ebt_inpp_a)

Figure 6.17: Taux de croissance annuel moyen de l'indice industriel de production dans l'EU-27, de 2001 à 2006 (1)

(en %)

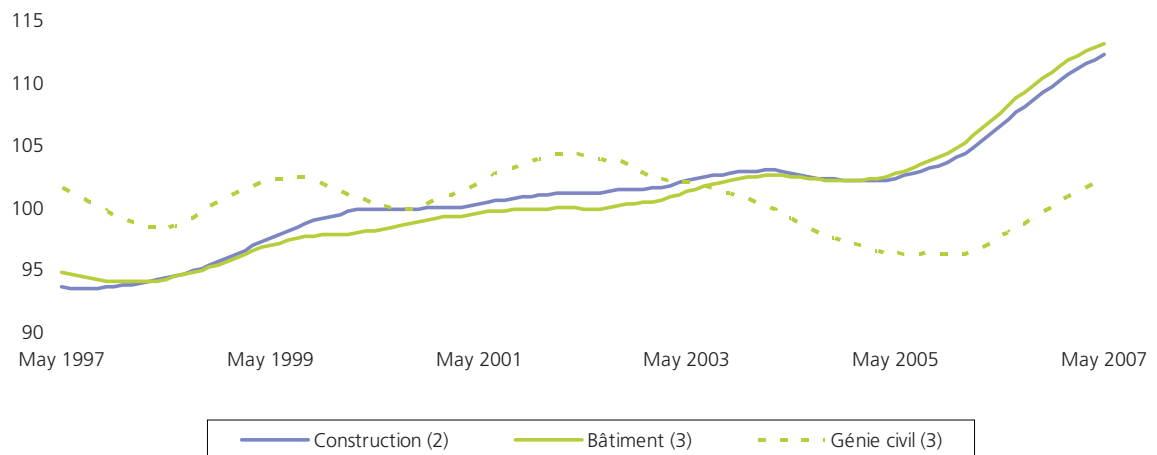


(1) Séries corrigées des jours ouvrables.

Source: Eurostat (ebt_inpr_awd)

Figure 6.18: Indice de production du secteur de la construction dans l'EU-27 (1)

(2000=100)



(1) Tendence-cycle.

(2) Estimations, de janvier à mai 2007.

(3) Estimations, d'avril à mai 2007.

Source: Eurostat (ebt_copr_m)

6.3 LES SERVICES

INTRODUCTION

Les services représentaient 71,7 % de la valeur ajoutée brute dans l'EU-27 en 2006 et une proportion similaire (et en augmentation) du total des emplois. L'importance relative des services dans la valeur ajoutée globale représentait presque 56 % de l'économie en Roumanie (2005), près de 75 % en France, à Chypre et au Royaume-Uni, et cumulait à 85 % au Luxembourg.

Le marché intérieur reste l'une des premières priorités de l'UE. Les principes essentiels régissant le marché intérieur des services figurent dans le traité CE qui garantit aux entreprises européennes la liberté de s'installer dans d'autres États membres et la liberté de fournir leurs services sur le territoire d'un autre État membre que celui où elles sont établies. La directive relative aux services⁽⁵⁹⁾ vise à éliminer les obstacles au commerce des services, favorisant ainsi le développement des activités transfrontalières. L'objectif n'est pas uniquement d'améliorer la compétitivité des entreprises de services, mais aussi celle de l'industrie européenne en général. La directive a été adoptée par le Parlement européen et le Conseil en décembre 2006 et doit être transposée par les États membres d'ici la fin 2009. Elle devrait, idéalement, contribuer à concrétiser le potentiel de croissance économique et de création d'emplois associé au secteur des services en Europe. Ainsi, la directive est-elle perçue comme la clé de voûte de la stratégie renouvelée de Lisbonne en matière de croissance et d'emploi. En outre, elle participe également, par ses dispositions en matière de simplification administrative, au programme «Mieux légiférer».

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Pour des informations de fonds relatives aux statistiques structurelles sur les entreprises (SSE), veuillez vous reporter à la partie intitulée «Définitions et disponibilité des données» de la section précédente (6.1 Les différentes structures des entreprises) qui contient les définitions de la valeur ajoutée et des personnes occupées. Les définitions de la productivité de la main-d'œuvre ajustée au salaire et du taux brut d'exploitation peuvent être consultées à la section 6.2 (L'industrie et la construction).

Pour des informations de fonds relatives aux statistiques structurelles sur les entreprises (SSE), consultez la partie intitulée «Définitions et disponibilité des données» de la section 6.2 relative à l'industrie et la construction.

Le chiffre d'affaires comprend les montants facturés par l'unité d'observation au cours de la période de référence, à savoir les ventes sur le marché de biens ou de services fournis à des tiers. Le chiffre d'affaires comprend également toutes les autres charges (transport, emballage, etc.) imputées aux clients, même si celles-ci figurent séparément sur la facture. La TVA et les taxes

déductibles similaires directement liées au chiffre d'affaires, ainsi que tous les droits et taxes sur les biens et services facturés par l'unité sont exclus du chiffre d'affaires. Les réductions de prix, les rabais et les remises, ainsi que la valeur des emballages retournés doivent être déduits. Les réductions, les rabais et les avantages consentis ultérieurement aux clients, par exemple à la fin de l'année, ne sont pas pris en compte.

Les indices du chiffre d'affaires du commerce de détail sont des indicateurs de cycle économique qui montrent l'évolution de l'activité mensuelle du secteur du commerce de détail en valeur et en volume. L'indice de mesure du volume du chiffre d'affaires dans le commerce de détail est généralement désigné sous le terme d'indice du volume des ventes (au détail). Les indices du chiffre d'affaires du commerce de détail sont des indicateurs conjoncturels de la demande intérieure finale. Afin d'éliminer l'effet prix sur le chiffre d'affaires du commerce de détail, la réglementation en matière de statistiques conjoncturelles requiert également un déflateur des ventes. Le déflateur des ventes du commerce de détail est un déflateur des biens vendus plutôt que des services fournis. Les prix utilisés pour obtenir le déflateur d'une activité sont calculés sous la forme d'une moyenne pondérée des indices de prix des produits concernés pour cette activité. Il est essentiel de tenir compte de toutes les caractéristiques des produits susceptibles de déterminer le prix, y compris la quantité d'unités vendues, le transport inclus ou non, les rabais, les conditions de la garantie et la destination.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Les services aux entreprises jouent un rôle prépondérant dans l'économie des services. Nombre des activités inhérentes à ce secteur de l'économie (les activités informatiques et les autres services aux entreprises tels que les services juridiques, comptables, d'étude de marché, de publicité, de nettoyage et de sécurité) ont bénéficié du phénomène de l'externalisation, qui peut expliquer le rythme de croissance soutenu.

Dans le secteur des services non financiers, les autres activités industrielles et commerciales ont contribué à plus d'un cinquième de la richesse générée dans l'EU-27 en 2004, en termes de valeur ajoutée. Le commerce de gros et le commerce de détail ont représenté respectivement 16 % et 14 %. Cependant, en 2004, le commerce de détail et les autres activités industrielles et commerciales ont représenté des parts similaires dans la main-d'œuvre totale de l'EU-27 dans les services non financiers (23 % chacun).

Sur la période de 2001 à 2006, les transports terrestres, aériens et par eau, ont enregistré les croissances les plus soutenues en matière de chiffre d'affaires par rapport aux activités de services non financiers (en termes de divisions NACE), affichant des taux de croissance moyens de 5,4 % ou plus par an sur cette même période.

(59) Directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur; pour plus d'informations: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32006L0123:FR:NOT>.

SOURCES

Ouvrages statistiques

European business – facts and figures – 2007 edition

Panorama trimestriel des statistiques d'entreprises européennes

Business services – an analysis of structural, foreign affiliates and business demography statistics

Pocketbooks

Key figures on European business – with a special feature section on SMEs

Méthodologies et documents de travail

Structural business statistics – national methodologies

Glossary of business statistics

Methodology of short-term business statistics – associated documents

Methodology of short-term business statistics – interpretation and guidelines

Methodological guide for developing producer price indices for services

Evolution of service statistics – proceedings of the seminar on service statistics within short-term business statistics

Sections dédiées du site web d'Eurostat

Entreprises européennes

Statistiques conjoncturelles

Données Internet

Industrie, commerce et services – vue horizontale

Statistiques conjoncturelles sur les entreprises – données conjoncturelles mensuelles et trimestrielles (industrie, construction, commerce de détail et autres services)

Statistiques structurelles sur les entreprises (industrie, construction, commerce et services)

Thèmes spéciaux de statistiques structurelles d'entreprises

Commerce

Commerce et autres services (NACE Rév.1 G-K)

Statistiques annuelles sur les entreprises du commerce

Services

Statistiques annuelles sur les services

Services aux entreprises

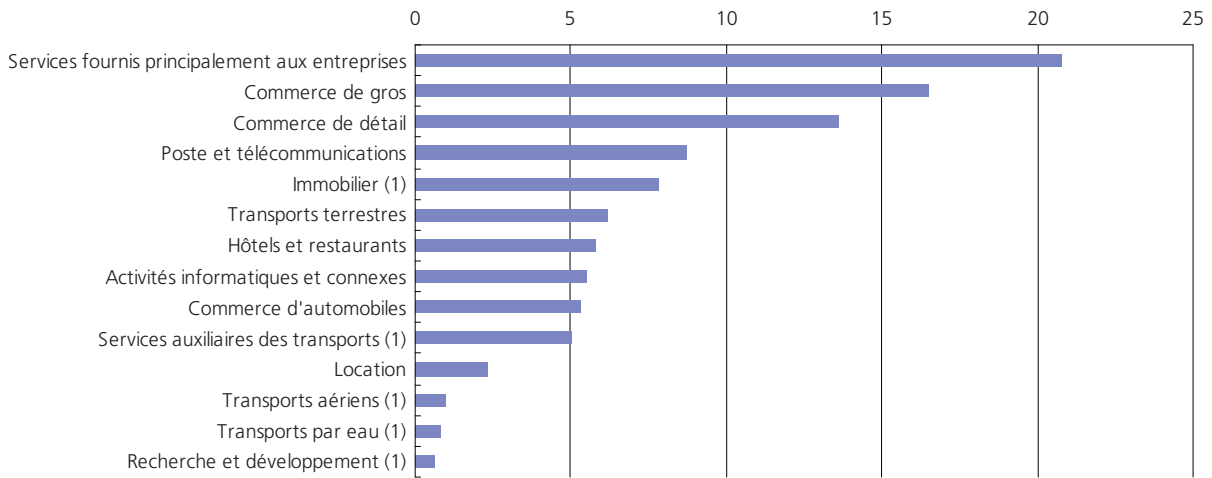
Demande de services

Télécommunications

Services financiers

Figure 6.19: Ventilation de la valeur ajoutée des services non financiers dans l'EU-27, 2004

(en % de la valeur ajoutée des services non financiers)

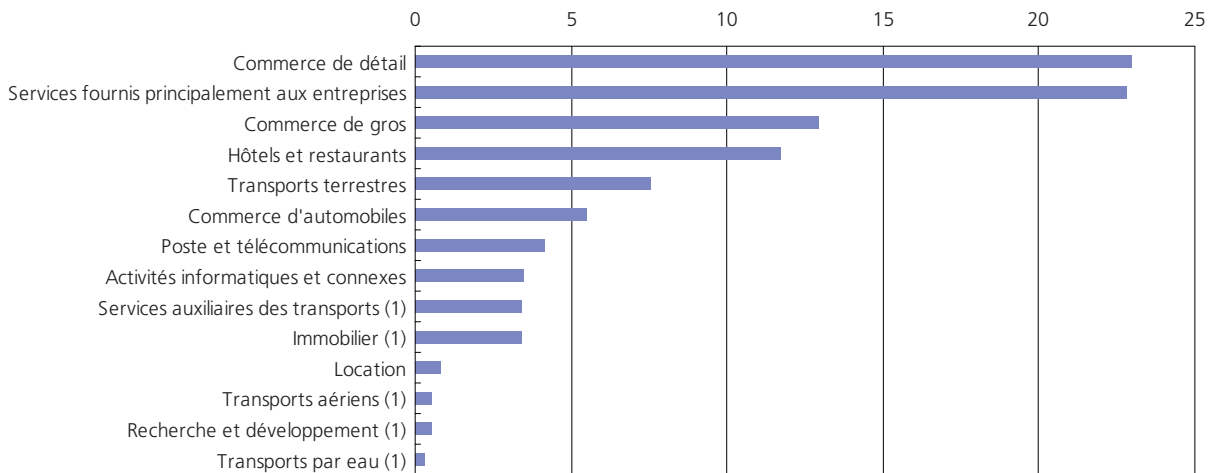


(1) Estimation.

Source: Eurostat (ebd_all)

Figure 6.20: Ventilation de l'emploi dans les services non financiers dans l'EU-27, 2004

(en % de l'emploi dans les services non financiers)

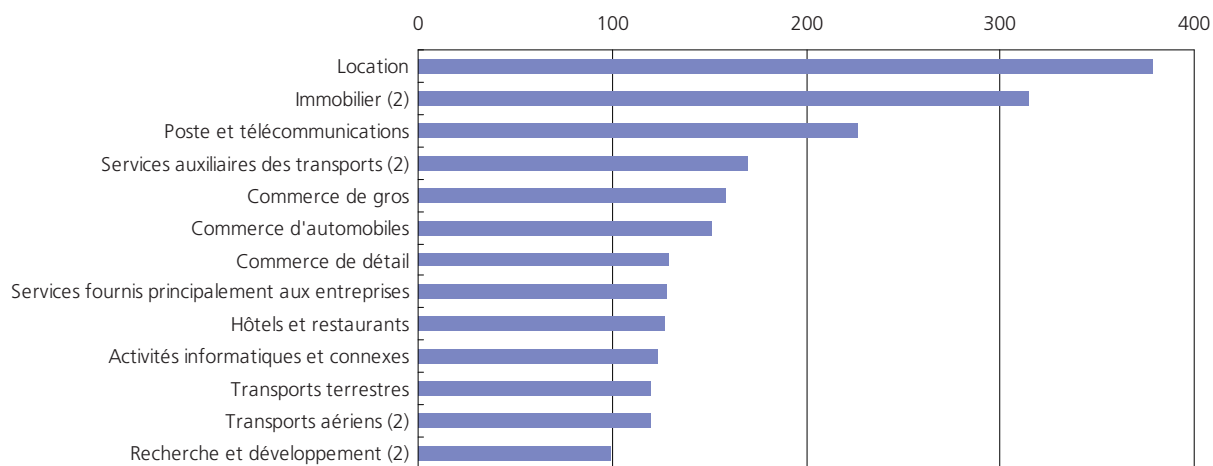


(1) Estimation.

Source: Eurostat (ebd_all)

Figure 6.21: Productivité de la main-d'œuvre ajustée au salaire pour les services non financiers dans l'EU-27, 2004 (1)

(en %)



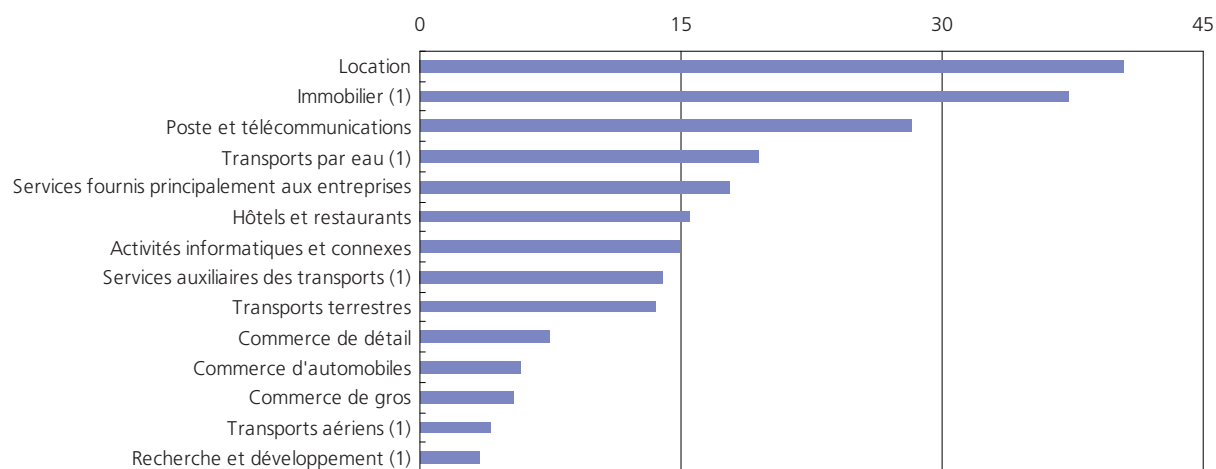
(1) Transports par eau, non disponible.

(2) Estimation.

Source: Eurostat (ebd_all)

Figure 6.22: Taux brut d'exploitation pour les activités de services non financiers dans l'EU-27, 2004

(en %)

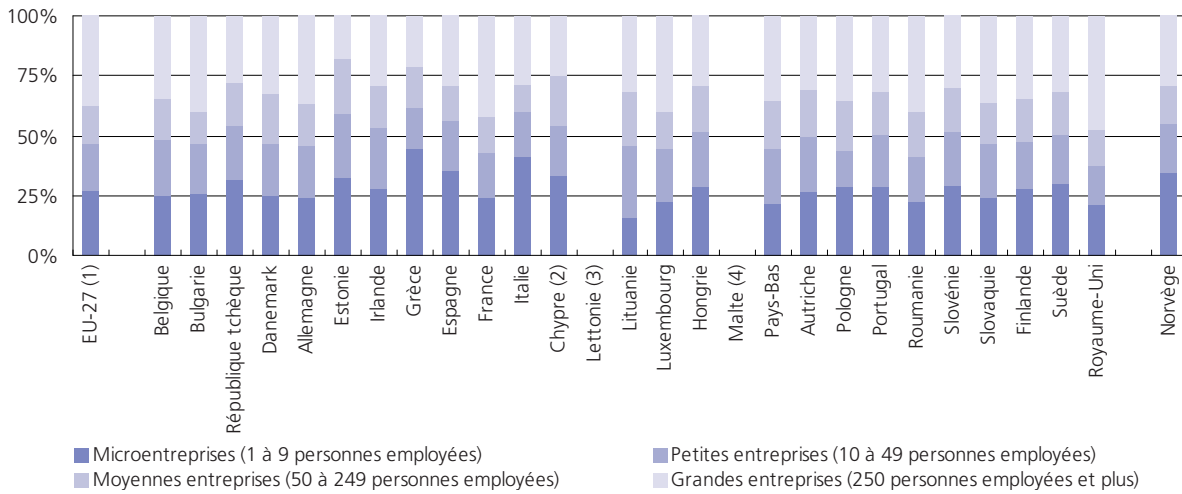


(1) Estimation.

Source: Eurostat (ebd_all)

Figure 6.23: Valeur ajoutée des services non financiers par classe de taille d'entreprise, 2004

(en % du total du secteur)

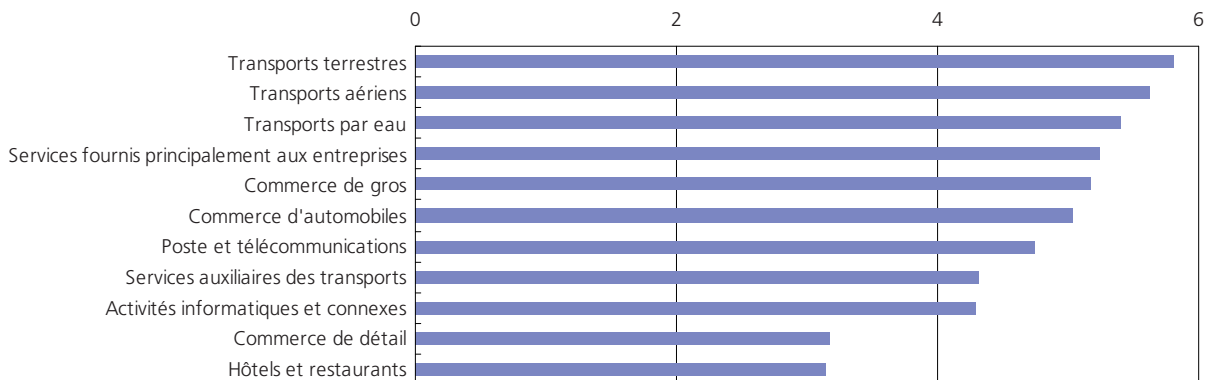


- (1) Comprend des estimations.
 (2) À l'exception de l'immobilier, de la location et des services aux entreprises.
 (3) Données incomplètes.
 (4) Non disponible.

Source: Eurostat (tin00053)

Figure 6.24: Taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires, sélection d'activités de services, dans l'EU-27, de 2001 à 2006 (1)

(en %)



- (1) Séries corrigées des jours ouvrables; estimations pour 2006.

Source: Eurostat (ebt_ts_othsv, ebt_ts_mot, ebt_ts_who et ebt_ts_ret)

Tableau 6.10: Taux de croissance annuels de l'indice de chiffre d'affaires, sélection d'activités de services, 2006 (1)

(en %)

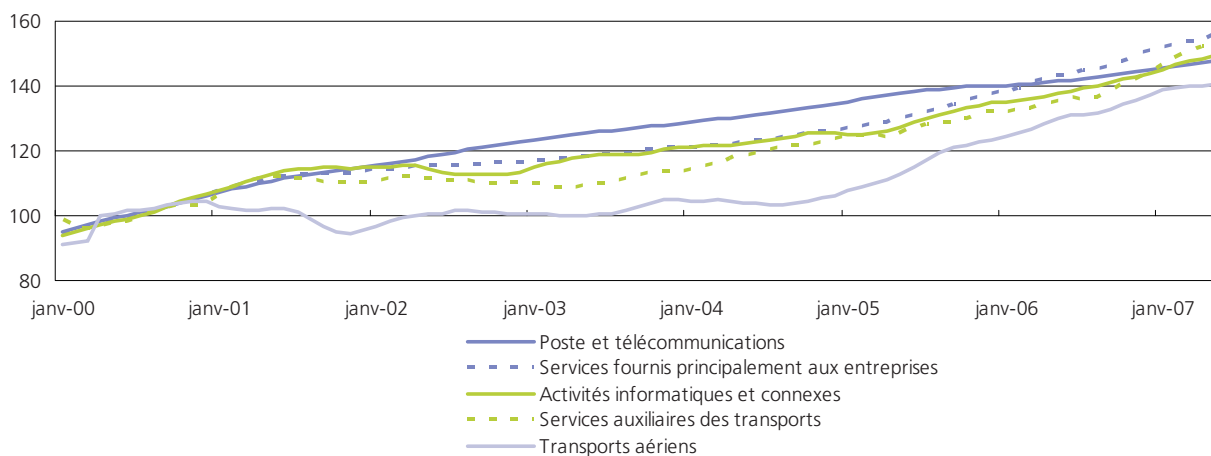
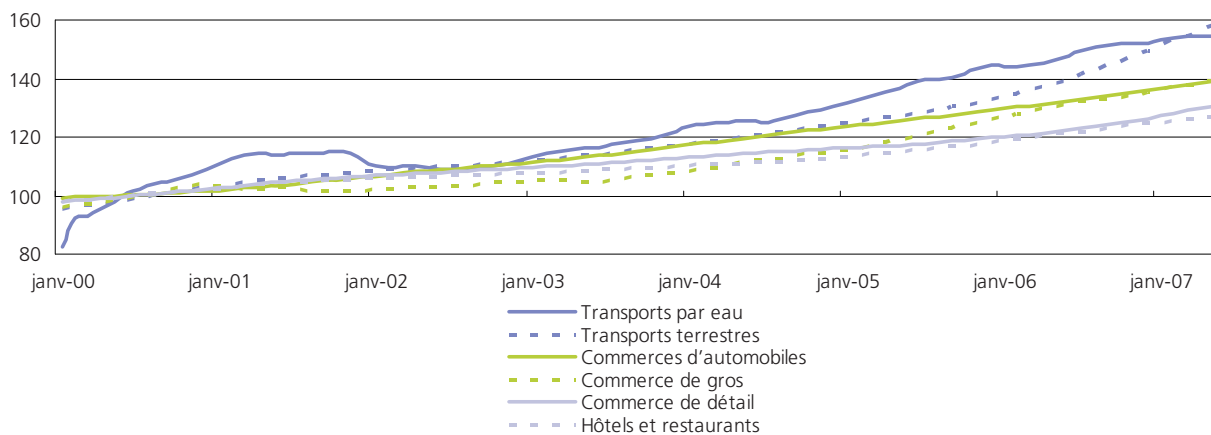
	Comm. d'auto-mobiles	Comm. de gros	Comm. de détail	Hôtels et restaurants	Trans. terres-tres	Trans. par eau	Trans. aériens	Services aux. des transports	Poste et télécom.	Activités informatiques et connexes	Serv. fournis aux entreprises
EU-27	5,4	8,7	4,1	5,4	9,5	7,0	12,3	7,1	2,4	7,3	9,3
Zone euro	5,0	6,3	3,4	3,8	5,2	1,1	9,2	7,3	2,8	6,4	9,1
Belgique	7,6	5,4	0,2	6,1	8,3	12,7	6,8	17,1	9,5	10,6	13,6
Bulgarie	:	:	20,0	:	:	:	:	:	:	:	:
République tchèque	7,9	6,1	6,5	2,7	5,8	-10,6	1,6	10,5	3,6	11,7	5,3
Danemark	10,0	9,9	4,2	7,5	8,5	22,1	-20,3	5,9	:	0,0	14,3
Allemagne	7,2	7,2	3,7	1,2	-1,9	-1,6	6,9	5,7	0,6	4,0	11,1
Estonie	37,4	12,1	20,4	16,6	28,8	35,1	1,3	24,5	13,8	36,1	18,5
Irlande	16,8	17,6	8,9	5,5	11,8	66,2	:	:	18,1	:	-2,2
Grèce	:	:	10,8	:	:	:	:	:	:	:	:
Espagne	4,4	8,6	5,4	5,1	7,3	9,3	13,3	8,4	4,5	10,7	8,4
France	2,9	5,1	2,6	3,6	5,9	12,1	6,3	5,2	1,7	9,0	7,3
Italie	:	:	1,3	:	:	:	:	:	:	:	:
Chypre	1,3	8,6	8,5	4,8	-0,2	-1,7	4,0	2,5	7,8	16,7	8,5
Lettonie	50,8	30,0	25,2	25,2	23,4	:	:	15,4	14,9	46,4	44,6
Lituanie	28,5	7,2	10,4	11,8	23,7	10,9	5,7	26,5	10,0	25,3	12,2
Luxembourg	7,2	7,4	4,9	1,7	9,8	3,2	2,4	13,7	12,9	5,3	13,4
Hongrie	16,2	21,8	6,5	11,9	9,5	-3,5	21,9	55,8	5,6	18,2	15,0
Malte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	:	:	5,6	:	:	:	:	:	:	:	:
Autriche	3,1	5,0	2,6	:	:	:	:	:	:	:	:
Pologne	12,9	12,4	8,4	16,2	11,6	5,6	:	19,6	4,7	8,0	11,8
Portugal	-1,0	2,0	2,8	0,9	5,4	5,3	12,6	8,0	-0,3	:	:
Roumanie	20,8	:	32,1	18,7	:	:	:	-7,2	:	:	:
Slovénie	13,1	10,7	2,7	11,1	38,4	:	:	6,0	9,4	7,1	3,3
Slovaquie	13,4	14,4	10,2	17,6	:	:	:	:	:	:	:
Finlande	9,6	10,2	5,9	6,8	8,2	0,2	:	7,5	-0,9	9,1	9,9
Suède	7,0	9,2	7,6	7,0	6,7	0,6	:	11,2	:	8,2	9,5
Royaume-Uni	1,7	13,8	2,8	7,4	22,0	13,7	20,9	3,6	0,3	6,8	8,0
Croatie	:	:	9,5	:	:	:	:	:	:	:	:

(1) Séries corrigées des jours ouvrables.

Source: Eurostat (ebt_ts_othsv, ebt_ts_mot, ebt_ts_who et ebt_ts_ret)

Figure 6.25: Indice du chiffre d'affaires, sélection d'activités de services dans l'EU-27 (1)

(2000=100)

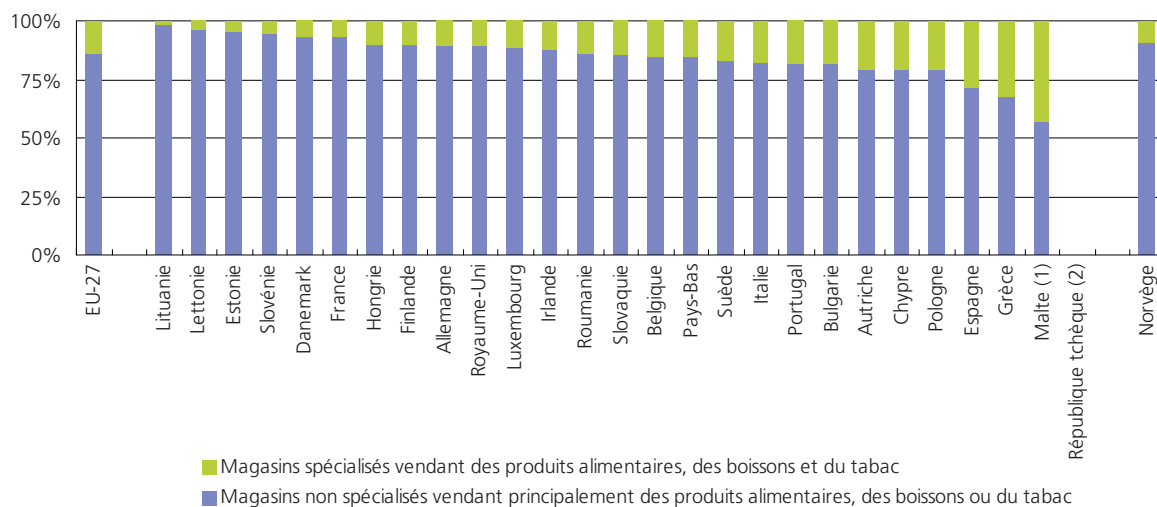


(1) Tendence-cycle; estimations, d'octobre 2006 à juin 2007.

Source: Eurostat (ebt_ts_othsv, ebt_ts_mot, ebt_ts_who et ebt_ts_ret)

Figure 6.26: Ventilation du chiffre d'affaires pour le commerce de détail de produits alimentaires, boissons et tabac, 2004

(en % du chiffre d'affaires total)



(1) 2002.

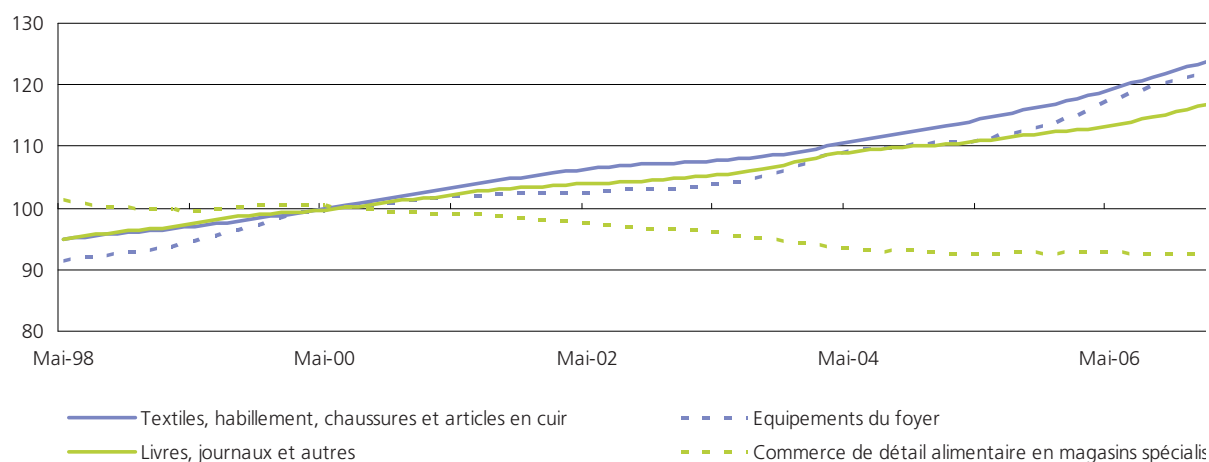
(2) Données incomplètes.

Source: Eurostat (tin00007)

Les produits alimentaires sont vendus au détail, soit dans des magasins non spécialisés (hypermarchés, supermarchés), soit dans des magasins spécialisés (par exemple primeurs). Une plus grande proportion de ventes en magasins spécialisés indique un commerce plus traditionnel.

Figure 6.27: Indice du volume de ventes, sélection d'activités du commerce de détail dans l'EU-27 (1)

(2000=100)



(1) Tendence-cycle; estimations, de mai à juin 2007.

Source: Eurostat (ebt_ts_ret)

6.4 LE TOURISME

INTRODUCTION

La demande de services d'hôtellerie se répartit entre celle liée aux affaires et celle liée aux loisirs. La demande des entreprises a tendance à varier en fonction du cycle économique puisque pendant les périodes de récession les entreprises essaient de réduire leurs dépenses. De même, il est plus probable que les particuliers limitent leurs dépenses liées aux activités touristiques pendant les périodes où la confiance des consommateurs est faible.

L'Europe reste l'une des plus importantes régions touristiques. En effet, six États membres figurent parmi les dix destinations mondiales préférées des vacanciers. Par conséquent, il n'est pas surprenant de constater que l'industrie touristique joue un rôle important en termes de potentiel économique et d'offres d'emplois, tout en ayant des répercussions sur l'environnement. Cette double caractéristique justifie le besoin de statistiques fiables et harmonisées dans ce domaine.

Outre son potentiel de croissance et de création d'emplois, le tourisme peut également représenter un facteur essentiel de développement pour les régions en Europe. Les infrastructures créées à des fins touristiques participent au développement local, tandis que les emplois créés ou maintenus peuvent contribuer à endiguer le déclin industriel ou rural. Le tourisme durable permet la préservation et l'amélioration du patrimoine culturel et naturel qui comprend les arts, la gastronomie locale et la biodiversité.

Une nouvelle politique du tourisme est en cours d'élaboration. La Commission européenne a adopté en 2006 une communication intitulée «Une nouvelle politique européenne du tourisme: renforcer le partenariat pour le tourisme en Europe»⁽⁶⁰⁾. Ce document traite un ensemble de défis qui façonneront l'industrie du tourisme dans les années à venir, tels que le vieillissement de la population en Europe, le renforcement de la concurrence étrangère, l'exigence de la part des consommateurs d'un tourisme plus spécialisé et la nécessité de développer des pratiques touristiques durables et davantage respectueuses de l'environnement. La communication estime qu'associée à des destinations durables, une industrie du tourisme plus compétitive contribuerait davantage à la réussite de la stratégie renouvelée de Lisbonne, à la satisfaction des touristes et au renforcement de la position de l'Europe en tant que première destination touristique dans le monde. En octobre 2007, une autre communication de la Commission, «Agenda pour un tourisme européen compétitif et durable», souligne les prochaines étapes dans la promotion d'un tourisme européen durable. Elle contribue à la mise en œuvre de la stratégie renouvelée de Lisbonne relative à la croissance et à l'emploi et à celle de la nouvelle stratégie en faveur du développement durable, en s'adressant à toutes les parties prenantes qui jouent un rôle dans le secteur du tourisme en Europe. La gestion durable des destinations, la prise en compte des questions de durabilité par les entreprises et la sensibilisation des touristes au développement durable constituent le cadre des actions proposées⁽⁶¹⁾.

(60) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/enterprise/services/tourism/communications_2006.htm.

(61) Pour plus d'informations: http://ec.europa.eu/enterprise/services/tourism/doc/communications/com2007_0621fr01.pdf.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Le tourisme peut être défini comme les activités au service des personnes qui voyagent et séjournent dans des lieux situés hors de leur environnement habituel pendant une année au maximum, pour leurs loisirs, leurs affaires ou d'autres raisons. Un touriste se définit comme un visiteur séjournant dans un hébergement collectif ou privé, au moins pour une nuitée. Une nuitée correspond à chaque nuit pour laquelle un client est inscrit dans un hôtel ou un établissement équivalent. Une ventilation des nuitées dans des hôtels est proposée pour les résidents et les non-résidents. Les résidents désignent des personnes ayant séjourné pendant la majeure partie de l'année écoulée dans un pays/endroit ou ayant vécu dans ce pays/endroit pour une période plus courte mais qui projettent d'y retourner dans moins d'un an pour y vivre. Il convient de noter que, selon les définitions susmentionnées, la clientèle commerciale représente une part importante du tourisme.

L'intensité touristique et les recettes du tourisme international par rapport au PIB renseignent sur l'importance du secteur touristique. L'intensité touristique correspond au nombre de nuitées des touristes par rapport à la population du pays d'accueil.

Du point de vue de l'offre, le tourisme s'appuie sur les entreprises de différents secteurs qui proposent des services d'hébergement, de restauration, des moyens et des services de transport ainsi que des divertissements. Les services d'hébergement sont couverts par deux groupes de la NACE: le groupe 55.1, qui comprend la mise à disposition d'hébergement dans des hôtels, motels et auberges, à l'exclusion de la location de logements pour des séjours de longue durée et de l'exploitation de logements en multipropriété, et le groupe 55.2, qui recouvre les installations de camping et d'autres lieux d'hébergement pour des séjours de courte durée tels que les chalets ou maisons de vacances sans assistance à la restauration. Les services de voyage assurés par des entreprises qui organisent le transport, l'hébergement et la restauration des voyageurs sont classés dans le groupe 63.3 de la NACE, qui englobe les activités suivantes: fourniture d'informations et de conseils en matière de voyages et planification de ceux-ci; organisation de voyages personnalisés ainsi que de l'hébergement et du transport des voyageurs et des touristes; délivrance de billets, vente de voyages organisés; activités des organisateurs de voyages et activités des accompagnateurs de voyage.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Bien que le tourisme ait connu une forte augmentation au cours de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, cette tendance s'est inversée entre 2001 et 2003. En effet, le ralentissement économique lié à l'inquiétude suscitée par les actes terroristes, les épidémies et une série de catastrophes naturelles a contribué à ralentir la demande. Cette évolution à la baisse a été compensée par la croissance rapide de l'industrie du transport aérien à bas coûts et l'augmentation du nombre de séjours de courte durée que les Européens se sont offerts.

En 2006, 201 055 hôtels et établissements similaires ainsi que 215 001 autres établissements d'hébergement collectif étaient en activité dans l'EU-27. Alors que le nombre d'hôtels fléchissait entre 2001 et 2006, on a assisté à une hausse de leur capacité, mesurée par le nombre de lits disponibles qui s'établissait à près de 11,5 millions en 2006.

Les taux d'occupation des hôtels et autres établissements similaires varient considérablement entre les principales destinations touristiques notamment en fonction des facteurs saisonniers, tandis que dans les centres d'affaires, la demande est mieux répartie tout au long de l'année (bien qu'elle puisse être concentrée sur la semaine et restreinte durant les week-ends). En 2006, un peu plus de 1 500 millions de nuitées au total ont été passées par des résidents et des non-résidents dans les hôtels et autres établissements similaires de l'EU-27.

En termes d'intensité touristique, parmi les destinations de vacances les plus prisées dans l'EU-27 en 2006 figuraient l'Autriche, l'Irlande et les destinations méditerranéennes traditionnelles comme Chypre, Malte, l'Espagne et l'Italie (2005). Les recettes du tourisme international par rapport au PIB en 2006 offrent une mesure alternative de l'importance de ce secteur. Ainsi, la part du PIB la plus élevée a été enregistrée à Chypre (13,2 %) et à Malte (11,9 %), ce qui confirme l'importance du tourisme pour ces États insulaires.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Panorama on tourism

Pocketbooks

Tourism statistics

Méthodologies et documents de travail

Community methodology on tourism statistics

Tourism statistics data transmission compendium

Methodological work on measuring the sustainable development of tourism

Sections dédiées du site web d'Eurostat

Statistiques du tourisme

Données Internet

Tourisme

Capacité de l'hébergement touristique collectif: établissements, chambres et places-lits

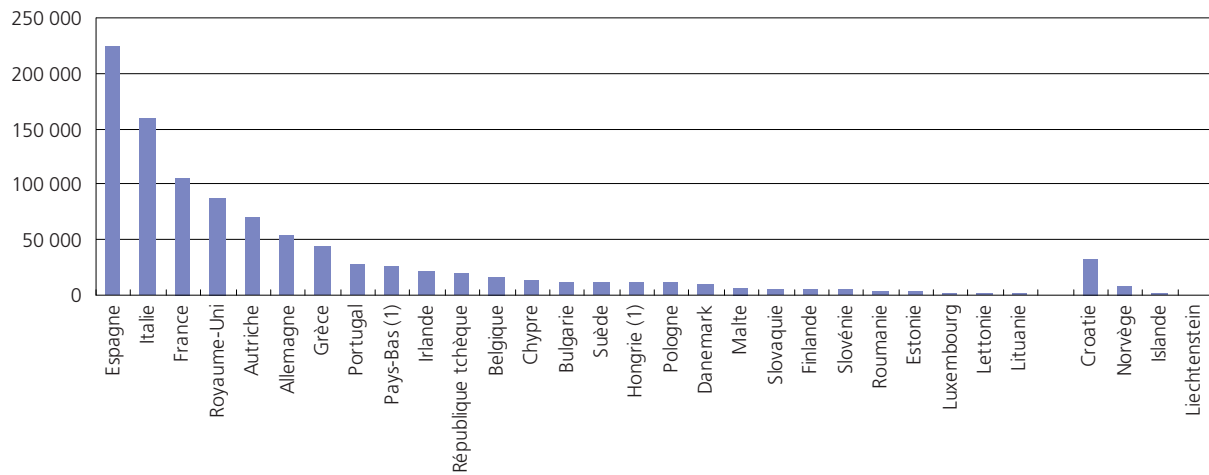
Fréquentation des établissements d'hébergement collectif: tourisme interne et récepteur

Demande touristique: tourisme interne et émetteur (les excursions d'une journée sont exclues)

Emploi

Figure 6.28: Destinations touristiques, 2006

(en milliers de nuitées passées dans le pays par des non-résidents)

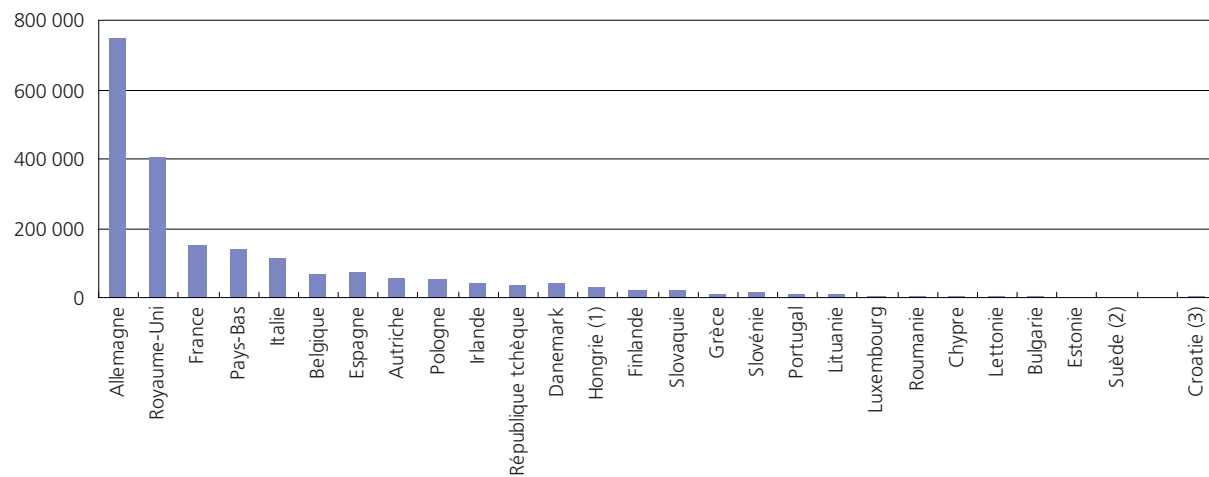


(1) 2005.

Source: Eurostat (tour_occ_ninrat)

Figure 6.29: Pays d'origine pour les séjours à l'étranger, 2006

(en milliers de nuitées passées à l'étranger)



(1) 2005.

(2) Non disponible.

(3) 2004.

Source: Eurostat (tour_dem_tnw)

Tableau 6.11: Principaux indicateurs du tourisme

	Hôtels et établissements similaires (unités)		Autres établissements d'hébergement collectif (unités)		Places-lits dans les hôtels et établissements similaires (en milliers)		Nuitées passées dans les hôtels et établissements similaires (en milliers) (1)		Nombre de touristes (en milliers)	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006	2001	2006 (2)
EU-27	206 069	201 055	:	215 001	10 863	11 478	:	1 523 942	:	:
Zone euro	145 075	142 513	141 916	166 559	8 429	8 745	1 099 787	1 104 381	:	:
Belgique	2 034	1 955	1 656	1 530	122	124	14 068	15 370	3 517	3 932
Bulgarie	679	1 348	160	496	117	212	8 978	16 118	:	1 187
République tchèque	4 112	4 314	3 591	3 302	219	236	22 162	25 889	:	4 515
Danemark	475	467	624	602	64	69	9 140	10 135	2 711	2 839
Allemagne	38 529	36 201	17 352	18 592	1 603	1 632	197 073	208 176	55 236	57 111
Estonie	353	341	:	610	17	26	1 912	3 761	:	259
Irlande	5 222	4 296	2 814	4 805	141	148	25 267	26 812	3 218	:
Grèce	8 342	9 111	342	333	608	693	55 105	56 708	4 120	:
Espagne	16 369	18 304	5 504	17 895	1 333	1 615	228 682	267 028	17 718	16 702
France	19 928	18 135	9 258	10 643	1 608	1 254	191 228	197 420	28 573	31 515
Italie	33 421	33 768	94 860	100 945	1 891	2 087	238 881	251 946	23 730	24 174
Chypre	801	753	123	141	88	89	18 793	14 341	:	:
Lettonie	199	321	75	72	13	20	1 475	2 600	:	360
Lituanie	231	338	262	177	11	22	965	2 385	:	748
Luxembourg	309	284	282	252	14	14	1 246	1 361	224	190
Hongrie	1 994	1 921	1 050	940	148	154	13 726	15 749	:	4 238
Malte	210	173	4	6	39	40	:	7 291	:	:
Pays-Bas	2 858	3 099	3 651	4 055	174	192	28 563	29 518	8 841	9 072
Autriche	15 293	14 051	5 431	6 406	587	573	72 554	77 391	3 479	4 320
Pologne	1 391	2 301	6 222	4 393	118	178	13 215	21 821	:	10 465
Portugal	1 781	2 028	270	296	229	264	33 563	37 566	2 863	2 434
Roumanie	2 681	4 125	585	585	199	226	16 372	18 098	:	3 152
Slovénie	381	358	466	349	28	31	4 594	5 147	:	1 036
Slovaquie	764	922	1 238	1 121	49	58	6 054	7 053	:	4 184
Finlande	989	923	496	458	118	118	13 557	15 015	2 297	2 491
Suède	1 979	1 888	1 692	2 120	195	201	21 664	24 210	:	:
Royaume-Uni	44 744	39 330	31 413	33 877	1 130	1 202	184 201	165 033	21 703	30 201
Croatie (3)	694	762	478	881	188	163	19 130	20 693	:	:
ARY de Macédoine	142	:	176	:	16	:	463	:	:	:
Islande	248	308	402	287	13	17	1 181	1 728	:	:
Liechtenstein	47	46	:	111	1	1	123	118	:	:
Norvège	1 160	1 119	1 197	1 163	144	151	16 416	17 755	2 568	2 779
Suisse	5 701	:	94 045	:	260	:	33 586	:	:	:

(1) Nuitées passées par des résidents et non-résidents.

(2) Italie et Hongrie, 2005.

(3) Rupture des séries, 2006.

Source: Eurostat (tin00039, tin00040, tin00041, tin00043 et tin00045)

Les hôtels et établissements similaires comprennent les hôtels, les appartements dans des hôtels, les motels, les hôtels à proximité des axes routiers, les hôtels sur des plages, les clubs résidentiels, les maisons de rapport et les pensions de famille, les résidences de tourisme et les hébergements similaires.

Les autres établissements d'hébergement collectif comprennent les logements de vacances, les campings, les auberges de jeunesse, les dortoirs pour touristes, l'hébergement de groupes, les dortoirs scolaires et les hébergements similaires.

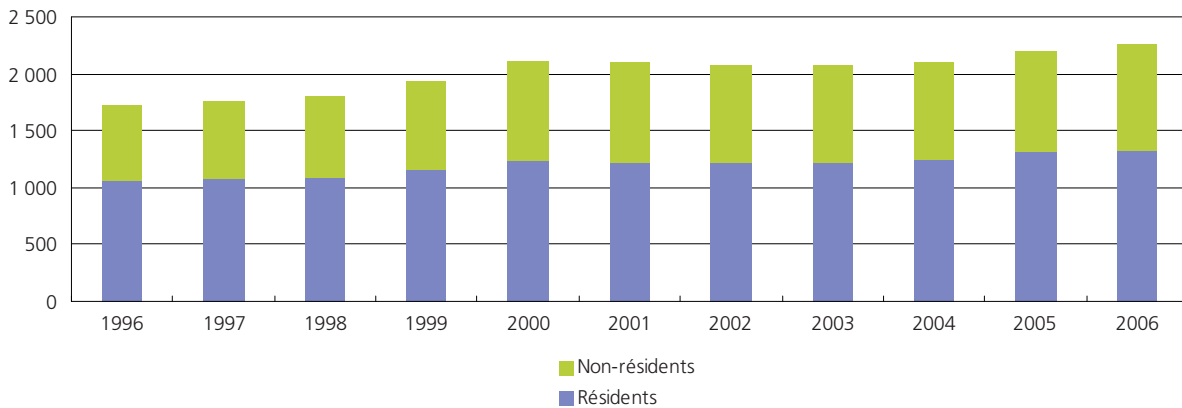
Le nombre de lits d'un établissement correspond au nombre de personnes hébergeables par l'établissement, sans tenir compte des lits supplémentaires qui peuvent être ajoutés à la demande du client.

Une nuit passée par un résident ou par un non-résident (nuitée) correspond à chaque nuit passée par un hôte (qu'il dorme ou qu'il séjourne) ou chaque nuit où il est enregistré (sa présence physique n'est pas nécessaire) dans un hôtel ou un établissement similaire.

Nombre de touristes séjournant au moins une nuit en hébergement collectif ou privé dans la région/le pays visité.

Figure 6.30: Nombre de nuitées passées dans des hôtels et établissements similaires et dans d'autres établissements d'hébergement collectif, dans l'EU-27 (1)

(en millions)

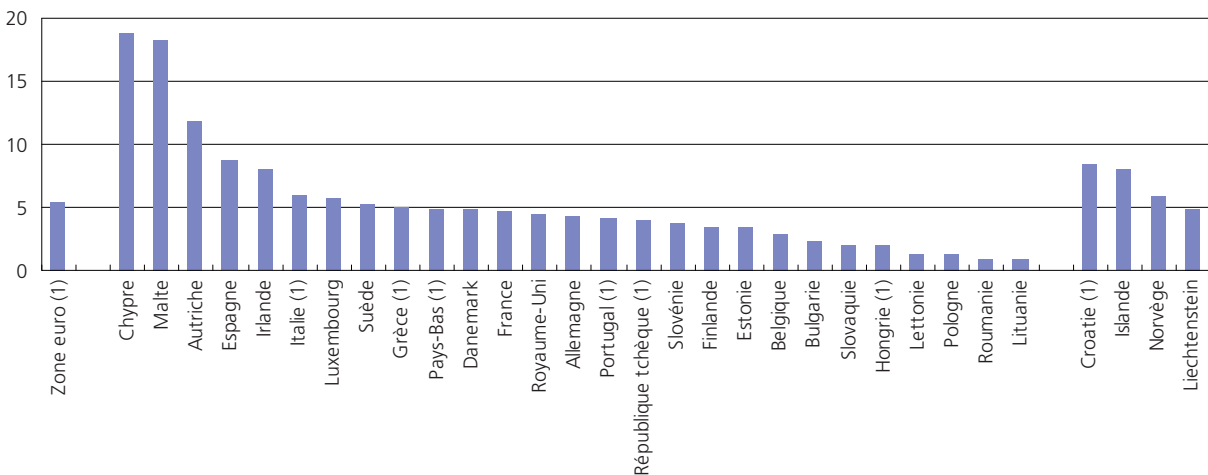


(1) À l'exclusion de l'Estonie, la Hongrie, Malte et la Roumanie.

Source: Eurostat (tour_occ_nirnat et tour_occ_ninrnat)

Figure 6.31: Intensité touristique, 2006

(nuitées passées par des résidents et non-résidents dans des hôtels et établissements similaires et dans d'autres établissements d'hébergement collectif par habitant)

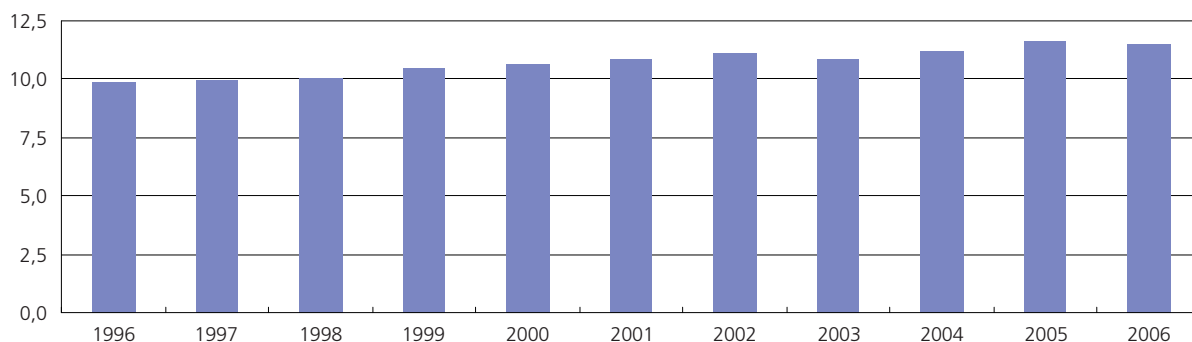


(1) 2005.

Source: Eurostat (tour_occ_nirnat, tour_occ_ninrnat et tps00001), Bureau of the Census

Figure 6.32: Places-lits dans les hôtels et établissements similaires, dans l'EU-27

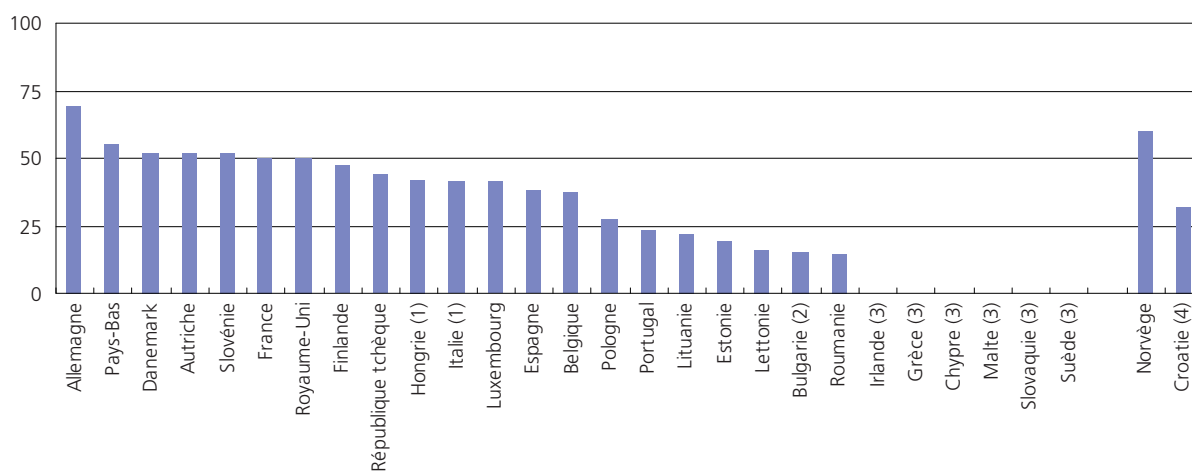
(en millions)



Source: Eurostat (tin00041)

Figure 6.33: Proportion de la population partant en vacances à l'étranger pendant quatre nuits minimum, 2006

(en %)



(1) 2005.

(2) Estimation.

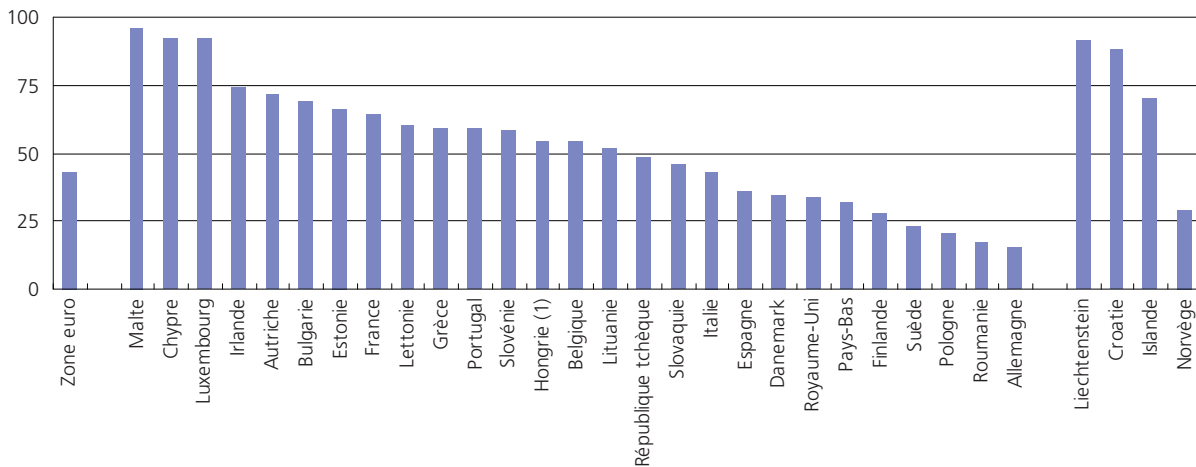
(3) Non disponible.

(4) 2004.

Source: Eurostat (tour_dem_tt1000 et tps00001), Bureau of the Census

Figure 6.34: Nuitées passées par des non-résidents dans les hôtels et établissements similaires et dans d'autres établissements d'hébergement collectif, 2006

(en % des nuitées passées par des résidents et non-résidents)

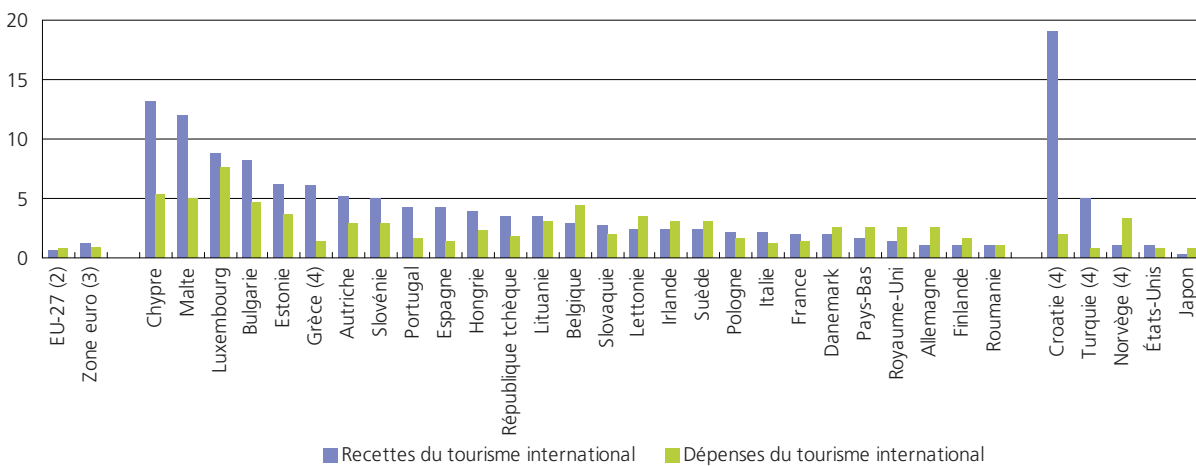


(1) 2005.

Source: Eurostat (tin00043 et tin00044)

Figure 6.35: Recettes et dépenses du tourisme, 2006 (1)

(en % du PIB)



(1) Valeurs provisoires, sauf pour la Croatie, la Turquie et la Norvège.

(2) Hors EU-27.

(3) Hors zone euro.

(4) 2005 au lieu de 2006.

Source: Eurostat (bop_its_det et tec00001), Economic et Social Research Institute, Bureau of Economic Analysis

Tableau 6.12: Recettes et dépenses du tourisme

	Recettes (en millions d'euros)			Recettes du tourisme international par rapport au PIB,	Dépenses (en millions d'euros)			Dépenses du tourisme international par rapport au PIB,
	1996	2001	2006	2006 (en %)	1996	2001	2006	2006 (en %)
EU-27 (1)	:	:	75 277	0,7	:	:	87 933	0,8
Zone euro (2)	:	:	96 226	1,1	:	:	80 908	1,0
Belgique	:	:	9 187	2,9	:	:	13 710	4,4
Bulgarie	689	1 088	2 063	8,2	368	512	1 171	4,7
République tchèque	3 210	3 468	3 993	3,5	2 327	1 550	2 119	1,9
Danemark	2 698	4 482	4 195	1,9	3 328	5 435	5 541	2,5
Allemagne	13 955	20 164	26 091	1,1	41 723	57 985	59 596	2,6
Estonie	382	569	820	6,3	79	214	469	3,6
Irlande	1 945	3 144	4 175	2,4	1 730	3 494	5 434	3,1
Grèce (3)	3 858	10 246	11 037	6,1	953	4 663	2 446	1,4
Espagne	21 711	34 222	40 710	4,2	3 880	7 296	13 265	1,4
France	22 343	33 679	34 172	1,9	13 983	20 055	25 626	1,4
Italie	23 609	28 959	30 281	2,1	12 428	16 539	18 229	1,2
Chypre	1 323	2 240	1 913	13,2	288	478	780	5,4
Lettonie	169	134	400	2,5	294	250	576	3,6
Lituanie	249	428	824	3,5	209	244	721	3,0
Luxembourg	:	:	2 883	8,7	:	:	2 491	7,5
Hongrie	2 547	4 204	3 601	4,0	756	1 624	2 091	2,3
Malte	500	628	608	11,9	172	202	253	5,0
Pays-Bas	5 178	7 505	9 172	1,7	9 109	13 417	13 592	2,6
Autriche	10 074	11 455	13 267	5,1	8 687	10 032	7 407	2,9
Pologne	2 487	5 190	5 744	2,1	459	3 904	4 542	1,7
Portugal	3 687	6 125	6 648	4,3	1 763	2 363	2 625	1,7
Roumanie	417	404	1 033	1,1	525	501	1 034	1,1
Slovénie	977	1 102	1 503	5,1	475	600	851	2,9
Slovaquie	530	1 051	1 209	2,8	380	658	842	1,9
Finlande	1 463	1 609	1 879	1,1	1 824	2 070	2 724	1,6
Suède	2 872	4 771	7 251	2,4	5 077	7 736	9 181	3,0
Royaume-Uni	16 824	21 082	26 691	1,4	20 450	42 414	49 876	2,6
Croatie (3)	:	:	5 961	19,1	:	:	604	1,9
Turquie (3)	4 450	9 033	14 590	5,0	996	1 941	2 308	0,8
Norvège (3)	1 775	2 157	2 680	1,1	3 532	4 787	8 187	3,4
Japon	3 221	3 699	8 470	0,2	29 205	29 617	26 876	0,8
États-Unis	64 411	99 128	106 667	1,0	39 022	70 142	78 252	0,7

(1) Hors EU-27.

(2) Hors zone euro.

(3) 2005 au lieu de 2006.

Source: Eurostat (bop_its_det et tec00001), Economic et Social Research Institute, Bureau of Economic Analysis